

COMMISSION ENVIRONNEMENT

**18 Octobre
2022**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION

ENVIRONNEMENT

Le **DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT DEUX** à **QUINZE HEURE**, les membres de la Commission Environnement se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gilles GERARD.

Etaient présents : BARROY R. – COLLINET C. – DALLEMAGNE Ph. – DEMATONS D. – GERARD G. – GUERITTE M. – KLEIN P. – MANDELLI C. – PICHERY Ph. – PREVOST C.

Absents excusés : AUBRY C. – BERGERAT D. – DEZOBRY B. – MORENVILLEZ M-F. – RIGOLLOT M-N. – SALAUN J-P.

Assistaient : BOILLOT P. – GRENIER S. (Cli de Soulaines)

Le Président introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux membres de la Commission Environnement et invite chacun d'entre eux à se présenter :

- **Représentantes de l'ACRO** (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest)
 - Madame RIVIERE Mélanie, assistante technique environnement.
 - Madame LE VOT Aurore, chargée d'études.
 - Madame JOSSET Mylène, coordinatrice du laboratoire et chargée d'étude. Elle précise avoir participé aux deux précédentes études engagées par la CLi en 2007 et 2012.
- **Membres de la Commission Environnement**
 - Monsieur KLEIN Patrick, représentant de la commune de Petit-Mesnil.
 - Madame MANDELLI Catherine, Maire de la commune de Dolancourt et conseillère communautaire de la Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines.
 - Monsieur COLLINET Christian, Maire de la commune de Ville-aux-Bois.
 - Madame DEMATONS Dominique, représentante de l'union départementale CFTC de l'Aube.
 - Monsieur PICHERY Philippe, Président du Conseil Départemental de l'Aube, et à ce titre, Président de la CLi de Soulaines.
 - Monsieur BARROY Rémi, représentant de la commune de Ceffonds.
 - Monsieur PREVOST Claude, représentant de la Fédération départementale de l'Aube pour la pêche et la protection du milieu aquatique.
 - Monsieur GERARD Gilles, Vice-Président du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Sud Champagne et Président de la Commission Environnement.
 - Monsieur DALLEMAGNE Philippe, Président de la Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines et également Maire de la commune de Soulaines-Dhuis.

- **CLi de Soulaines**

- Monsieur GRENIER Stéphane, Directeur général des services de la Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines, qui porte l'animation et la gestion de la CLi de Soulaines.
- Madame BOILLOT Pauline, Secrétaire de la CLi de Soulaines.

Monsieur GUERITTE s'étonne de l'absence de Madame RIGOLLOT, qu'il juge inacceptable, et regrette son manque d'implication dans les travaux de la CLi de Soulaines.

Monsieur PICHERY rappelle le travail effectué par Madame RIGOLLOT dans les différentes responsabilités qui lui sont confiées. Il revient sur l'implication de sa Vice-Présidente dans les différentes réunions organisées par la CLi et ne trouve pas élégant ni opportun de mettre en cause Madame RIGOLLOT de cette manière.

Monsieur DALLEMAGNE précise qu'avec Marie-Noëlle RIGOLLOT, ils constituent le binôme de conseillers départementaux pour le canton de Bar-sur-Aube. Il souligne l'implication constante de Madame RIGOLLOT sur le territoire et que pour assurer une représentation qui soit la plus large possible, ils sont amenés à se répartir les missions au sein de leur binôme, l'amenant à la représenter aujourd'hui.

Le diaporama présenté en séance est joint en annexe 1 du présent compte rendu.

1. ETUDE DES NIVEAUX DE RADIOACTIVITE DANS LES ENVIRONS DU CENTRE DE STOCKAGE FMA-VC DE L'AUBE

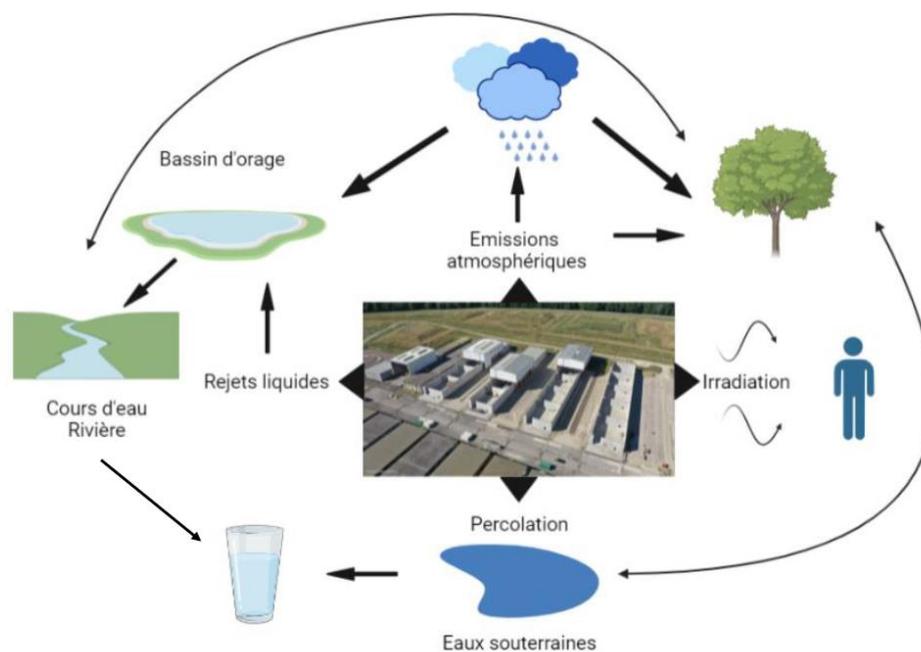
Dans le cadre du lancement d'une nouvelle étude des niveaux de radioactivité autour du centre FMA-VC de l'Aube, un cahier des charges a été approuvé en Assemblée Générale et une consultation auprès de différents laboratoires, lancée. Le Président PICHERY précise qu'après remise de leur mémoire technique et rencontre avec le Président de la Commission Environnement, l'ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest), a été retenue pour conduire cette étude. Il se réjouit que Madame JOSSET puisse assurer la continuité de ce référentiel et trouve intéressant de mettre en perspectives les résultats, au-delà des mesures scientifiques qui répondent à différents protocoles. Il rappelle l'importance de l'observation de tendances pouvant mettre en avant une progression régulière, bien que certains résultats puissent rester inférieurs aux normes.

Madame JOSSET remercie la CLi d'avoir retenu l'ACRO dans le cadre d'une nouvelle étude environnementale, et commence par la présentation de l'ACRO, laboratoire associatif créé en 1986 après l'accident Tchernobyl, afin d'évaluer convenablement les retombées de cet accident en France. Elle rappelle la mission associative de l'ACRO : rendre le citoyen auteur et acteur de la surveillance de son environnement comme de son information, mais également acteur dans le cadre des processus de concertation.

S'agissant des moyens dont dispose l'ACRO, Madame JOSSET rappelle l'ensemble des agréments nécessaires qui lui permettent d'attester de la qualité des mesures effectuées grâce à sa capacité métrologique. Elle précise que l'ACRO est acteur du Réseau National de Mesures de la radioactivité dans l'environnement (RNM) et qu'elle mène à sa propre initiative, une surveillance active en Normandie. L'association dispose des agréments nécessaires, délivrés par l'Autorité de Sécurité Nucléaire, dont celui utile à la mesure du Radon dans les lieux ouverts au public.

Madame JOSSET revient sur la poursuite des deux précédentes études des niveaux de radioactivité dans les environs du Centre de Stockage de l'Aube réalisées en 2007 et 2012, avec pour double ambitions : suivre l'évolution des niveaux de radioactivité et élargir le référentiel à partir de nouvelles investigations. Elle précise le périmètre de l'étude : un champ proche du centre, inférieur à 5 kilomètres, y compris à l'intérieur du site, et un champ plus éloigné afin de prendre en considération les enjeux locaux. Elle souligne l'implication de l'exploitant dans cette étude, qui ouvre son site à l'ACRO ainsi qu'à la CLI, pour la réalisation de divers prélèvements.

De façon à décrire l'ensemble des interactions entre le fonctionnement du site et son environnement, Madame JOSSET présente le schéma suivant :



Madame JOSSET présente comme suit les différents indicateurs environnementaux à prendre en compte pour cette nouvelle étude :

- **Le milieu aquatique**

- **Les eaux souterraines et eaux de captage** : à l'intérieur du CSA, 10 piézomètres feront l'objet de prélèvements et hors du site, les eaux de captage situées à Sauvage-Magny et Maizière seront investiguées. Madame JOSSET précise que des analyses de tritium libre seront réalisées sur ces eaux. Des analyses complémentaires en gamma, indice bêta global, alpha global et CI36 seront effectuées selon les résultats en tritium obtenus. Madame JOSSET rappelle l'intérêt de l'analyse du CI36, recherché en 2007 et présent en grande quantité sur le piézomètre DS62.
- **Les eaux de surfaces** : sur la même base que l'étude réalisée en 2012, des analyses seront opérées sur le bassin d'orage, les Noues d'Amance et l'étang des Cailles, puis étendues à deux étangs sur la commune de Louze. Les analyses de ses eaux porteront sur le tritium libre, gamma, indice bêta global et alpha global.

Madame LE VOT précise que l'ACRO se rapprochera prochainement de la CLI pour déterminer les étangs à investiguer sur la commune de Louze.

- **Les sédiments** seront analysés au sein des mêmes lieux retenus pour les eaux de surfaces. Les analyses porteront sur les indicateurs gamma et la granulométrie. Des analyses complémentaires seront réalisées en isotopes Pu, tritium lié et C-14 (sur le bassin d'orage et l'étang des Cailles), ainsi qu'en Ni-63 (sur le bassin d'orage).

Madame JOSSET rappelle que les sédiments sont un bon indicateur de la qualité des eaux, constituant un réservoir des potentiels polluants présents dans l'eau.

- **Le milieu terrestre**

- **Les sols, mat et partie aérienne** seront investigués dans 4 stations de prélèvements, sous les vents dominants, afin de visualiser le niveau de radioactivité en domaine terrestre. Les indicateurs gamma (pour chacune des stations), Sr-90, isotopes Am et Pu (pour la station 2) et tritium libre, tritium lié (pour les stations 2 et 4), seront recherchés sur les prélèvements.
- **Les arbres**, analysés en 2007, le seront à nouveau en 2023 afin de mettre en évidence les niveaux de radioactivité témoignant du niveau de rejets sur les 15 dernières années. Des mesures gamma seront réalisées sur l'écorce et des mesures en tritium lié, gamma et carbone 14 seront réalisées sur cerne.

Monsieur DALLEMAGNE précise qu'une zone sous les vents dominants a été préalablement identifiée en accord avec un propriétaire de chênes utilisés pour la production de merrains. Il rappelle la date de plantation de ces chênes, au moment de la création du site.

- **La chaîne alimentaire**

- **Les produits du jardin** : Madame JOSSET précise que les plantations devront être envisagées en amont pour la réalisation de prélèvements en juin 2023. Seront investigués les légumes feuilles (salades, choux, etc...), légumes racines (carottes, betterave), légumes fruits (concombre, courgette), légumes tiges (rhubarbe) et plantes aromatiques (thym, persils, etc...). Elle rappelle la particularité des plantes aromatiques, connues pour capter et concentrer les polluants potentiellement présents dans l'environnement.

Monsieur GUERITTE s'étonne que les baies ne figurent pas au sein du mémoire technique présenté et insiste sur ce fruit reconnu pour sa particularité à confondre le césium et le calcium. Il rappelle qu'un producteur de baies est implanté sur la commune de Soulaines.

Monsieur DALLEMAGNE rappelle qu'il s'agit du cahier des charges de la CLI, approuvé par ses membres dont il fait partie, et regrette que Monsieur GUERITTE ne souhaite pas communiquer ses sources lorsqu'il avance des données ou arguments.

- **Les gibiers et poissons** : concernant les gibiers, deux espèces ont été sélectionnées, un animal carnassier (renard) et un animal omnivore fouisseur (blaireau). S'agissant des poissons, la carpe et la tanche pourront être analysés dont leur particularité est de rechercher leurs nutriments dans les fonds aquatiques (vase) connus pour constituer un compartiment de concentration des polluants.

Monsieur PREVOST se demande si l'ACRO envisage de réaliser des prélèvements sur les batraciens.

Madame JOSSET lui précise son interrogation quant aux quantités de matière nécessaire pour analyses.

- **Les autres éléments constitutifs de la chaîne alimentaire**

- **Le lait** : Madame LE VOT précise les impératifs de saisons qui concernent le lait pour lequel les vaches doivent être en pâture. Des analyses en gamma, tritium organiquement lié et goSr seront réalisées.

Monsieur BARROY précise que les vaches entrent en pâture entre avril et mai, avant les périodes de fortes chaleurs.

- **Les produits de la ruche** : Madame JOSSET souligne la pertinence de cet indicateur grâce aux abeilles qui réalisent des prélèvements journaliers et permettent d'obtenir une vision globale de la qualité de l'environnement autour d'un site industriel. Des analyses gamma seront opérées sur le miel, le pollen et la propolis. Le tritium organiquement lié sera recherché sur le pollen.
- **Les champignons et sangliers** : des analyses gamma seront réalisées sur les prélèvements.
- **Les céréales** : les indicateurs gamma et tritium organiquement lié seront recherchés.

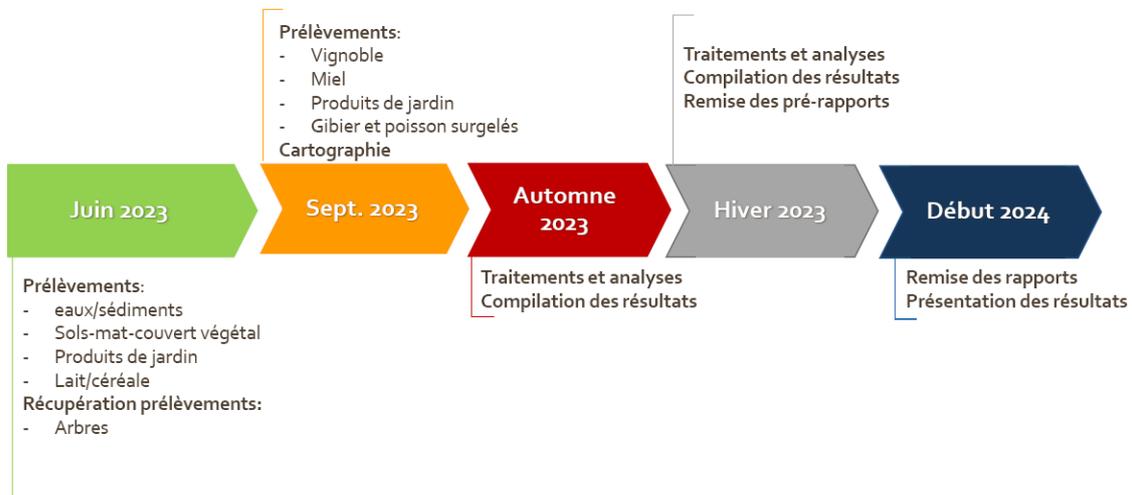
- **Les vignobles** constituent un enjeu local et feront l'objet de prélèvements sur les sols, le marc et le jus de raisin, au sein des établissements MOUGIN situé à Saulcy, et COURTILIER situé à Colombé-la-Fosse. Madame JOSSET précise que des mesures en tritium libre seront réalisées sur le jus et le raisin, et des mesures gamma sur le sol, le marc et le jus.

Monsieur GUERITTE propose que des prélèvements soient réalisés sur un vignoble situé sur la commune de Trannes, proche du Centre de Stockage de l'Aube.

- **Les cartographies des débits de doses** : Madame JOSSET précise que deux campagnes de mesures seront réalisées : sur une journée d'activité, et une journée d'inactivité, afin d'observer les changements liés à la mise en activité des sites. Elle précise que les mesures seront réalisées le long de la clôture du CSA, du Cires et de l'usine Daher avec une approche couplée : des mesures statiques régulièrement espacées et des déplacements lents pour constater l'élévation de la dosimétrie externe.

Monsieur GERARD s'interroge sur le nombre de déplacements nécessaires du laboratoire, et sur la date de commencement des prélèvements.

Madame LE VOT précise que l'ACRO procèdera à deux campagnes de prélèvements qui débiteront en juin et septembre 2023, compte tenu de la saisonnalité, et présente le calendrier comme suit :



Madame LE VOT précise qu'il s'agit d'un calendrier prévisionnel modifiable et rappelle que les gibiers et poissons peuvent être congelés compte tenu des périodes de chasse et pêche.

Monsieur COLLINET s'interroge sur les parties du corps de l'animal qui doivent être restituées à l'ACRO.

Mesdames JOSSET et LE VOT précisent qu'il s'agit principalement de muscles et chairs tel qu'un gigot pour le gibier par exemple.

Monsieur GERARD demande s'il est nécessaire de conserver 3 portions de chaque animal prélevé.

Monsieur GRENIER rappelle qu'une convention tripartite, précisant que les prélèvements seront réalisés en triple quantité après homogénéisation, sera mise en place entre l'ANDRA, l'ACRO et la CLI, dans le cas où des analyses conduites par la CLI auraient abouties à des résultats différents de ceux obtenus par l'ANDRA.

Compte tenu de la finesse des analyses réalisées, Monsieur GRENIER s'interroge sur l'échéance finale permettant de constater la complétude des résultats.

Madame JOSSET précise que les analyses en tritium organiquement lié peuvent prendre jusqu'à 6 mois.

Madame LE VOT indique qu'il sera effectué la diffusion de pré-rapports, dans l'attente d'un rapport complet qui sera remis à la CLI en début d'année 2024.

Monsieur GRENIER souhaite être éclairé sur le choix du laboratoire qui sera en charge des analyses se rapportant aux arbres.

Madame JOSSET rappelle que les prélèvements d'arbres réalisés dans le cadre de l'étude de 2012, nécessitaient des analyses en tritium organiquement lié, et les prélèvements avaient été envoyés auprès de l'un des laboratoires les plus performants, l'IRSN. Elle précise cependant que l'ACRO pourrait envisager de confier ses prélèvements au laboratoire Subatech situé à Nantes.

Monsieur KLEIN s'interroge sur le contrôle exercé lors des prélèvements ainsi que sur l'origine des gibiers prélevés.

Monsieur DALLEMAGNE rappelle que chaque gibier prélevé est muni d'un bracelet permettant de retracer son origine, dont la fédération de chasse en est le garant.

Monsieur GERARD précise avoir été présent lors de la dernière étude, pour chacun des prélèvements végétaux réalisés.

Monsieur GRENIER rappelle la caution morale apportée par les membres de la CLi lors des prélèvements, et précise qu'il est très instructif pour chacun de participer à ces opérations qui nécessitent une grande logistique.

Madame JOSSET précise que l'origine des poissons de rivière peut être difficile à déterminer compte tenu de leur vivacité.

Monsieur BARROY précise que les poissons de rivière sont amenés à se déplacer dans un rayon de 15 kilomètres et s'interroge sur la localisation des prélèvements effectués dans les ruisseaux et sources situés à proximité du CSA.

Monsieur DALLEMAGNE souligne que les prélèvements seront opérés dans les Noues d'Amance et au sein de deux eaux de captage.

Monsieur COLLINET rappelle la mise à l'arrêt du captage en eau potable situé à Maizière.

Monsieur GRENIER précise qu'il sera nécessaire de prélever dans un captage différent, dont les détails seront définis en amont.

Monsieur BARROY s'interroge sur la saisonnalité favorable aux prélèvements d'arbres. Il précise que les poissons de fonds peuvent être prélevés au printemps, puisqu'à cette période, ils ne sont pas encore remontés en surface.

Madame JOSSET revient sur les ruches investiguées lors de l'étude réalisée en 2012, implantées en face du CIRES.

Monsieur GRENIER rappelle qu'il s'agit de ruches exploitées par Monsieur BERGERAT, membre de la CLi, et précise qu'il prendra son attache afin de définir le cadre organisationnel se rapportant aux prélèvements des produits de la ruche.

Monsieur GUERITTE ne pense pas que la CLi puisse obtenir de résultats concluants avec l'analyse des produits de la ruche, et rappelle qu'à la suite de l'accident de Tchernobyl, les abeilles n'étaient pas sorties de leurs ruches. Le pollen analysé présentait quelques traces de radioactivité contrairement au miel qui lui n'en présentait aucune.

Le cahier des charges voté par les membres de la CLI reste pour Monsieur GUERITTE inutile aux vues des mesures réalisées par l'ANDRA qui ne peuvent qu'être conformes et identiques à celles de la CLI. Il précise avoir dépensé 1 500 \$ dans l'analyse de champagnes, dont les résultats se sont avérés être en-dessous des seuils, témoignant d'une composition de 90 % d'eau. Monsieur GUERITTE explique ses conclusions par la nappe phréatique positive en alpha et beta globale, qui ne remonte pas les impuretés.

Pour Madame JOSSET, le pollen semble être un bon indicateur représentatif de l'environnement.

Monsieur DALLEMAGNE souhaite poursuivre le référentiel à partir de nouvelles investigations et s'assurer que les résultats sont bien inférieurs aux seuils. Il rappelle le rôle premier de la CLI qui est d'informer les citoyens.

Monsieur GUERITTE revient sur son souhait d'engager une enquête épidémiologique sur le territoire.

Monsieur DALLEMAGNE rappelle qu'il ne s'agit pas d'une enquête épidémiologique, mais d'une étude sanitaire, en cours de construction.

Monsieur PICHERY rappelle qu'il s'agit de l'affaire de spécialistes et confirme le thème se rapportant à la réunion publique 2022, au cours de laquelle Santé Publique France, l'ARS et l'ORS se pencheront sur les questions relatives aux différents cas d'hyperparathyroïdie et sur le projet d'observatoire local de la santé.

Monsieur PICHERY revient sur la réunion de la Commission Environnement et propose d'ajouter au cahier des charges, les bais et le vignoble situé sur la commune de Trannes. Il précise cependant ne pas comprendre la cohérence de la réflexion de Monsieur GUERITTE qui ne trouve pas d'utilité à cette étude environnementale, mais souhaite réaliser davantage de prélèvements.

Monsieur GRENIER rappelle qu'il sera nécessaire de définir les besoins en volume, et se rapprochera des membres de la CLI, qui pourront lui préciser les producteurs référents.

Madame LE VOT précise qu'un tableau reprenant les besoins en volume nécessaires sera adressé à la CLI prochainement.

2. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les participants n'ayant aucune question complémentaire et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GERARD remercie l'ACRO pour leur présentation et lève la séance à 15h27.

Le 18/10/2022
Le Président de la Commission Environnement
Gilles GERARD



Etude des niveaux de radioactivité dans les environs du centre de stockage FMA-VC de l'Aube

Présentation 18 octobre 2022



PRÉSENTATION DE L'ACRO

Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (association loi 1901),
Créée en 1986, suite à la catastrophe de Tchernobyl,
Gère son propre laboratoire d'analyse de la radioactivité.

DÉCLINAISON DU PROJET ASSOCIATIF

Rendre le citoyen **auteur et acteur de la surveillance** de son environnement
comme de son information, mais également acteur dans le cadre des processus
de concertation.

LES MOYENS

- ▶ une cinquantaine de bénévoles actifs et une équipe salariée,
- ▶ un laboratoire indépendant d'analyse de la radioactivité,
- ▶ des outils de diffusion de l'information (Internet, journal, réunions publiques ...)

■ Capacité métrologique

- ▶ mesure des radionucléides émetteurs gamma,
- ▶ mesure du tritium libre (HTO),
- ▶ mesure du radon dans les bâtiments,
- ▶ mesures in situ (rayonnement gamma ambiant).



SYSTÈME QUALITÉ

Conformités des pratiques aux exigences ISO/CEI 17025

■ Reconnaissance / agréments

- Acteur du Réseau National de Mesure de la radioactivité dans l'environnement (Commission de pilotage & producteur de données),
- Agréments délivrés par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN),
- Participation aux essais inter-laboratoires depuis 1997 (IRSN),
- Agrément pour la mesure du radon dans les lieux ouverts au public (niveau 1).



Contexte de l'étude

Dans le cadre de sa mission d'information, la CLI a souhaité réaliser des analyses dans l'environnement du centre FMA-VC de l'Aube,

OBJECTIFS :

Poursuivre le travail réalisé en 2007 et 2012 avec pour double ambitions :

- Suivre **l'évolution des niveaux de radioactivité** (référence à 2007 et 2012)
- Elargir le référentiel à partir de **nouvelles investigations**.

PERIMETRE DE L'ETUDE :

- 1) Champ **proche du centre** (< 5 km), y compris à l'intérieur du site (eaux souterraines et bassin d'orage),
- 2) Champ **plus éloigné** afin de prendre en considération les enjeux locaux

Démarche adoptée pour l'étude

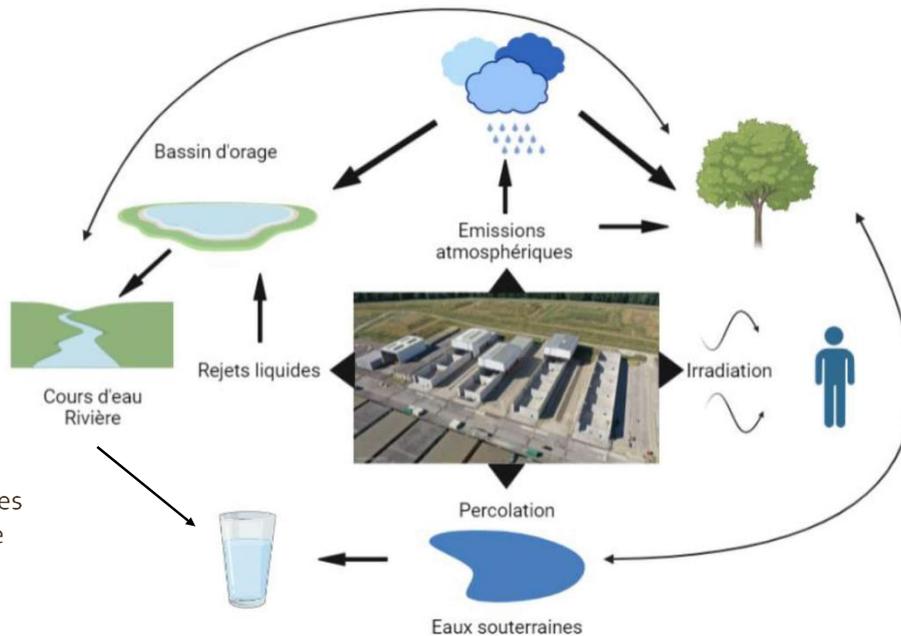
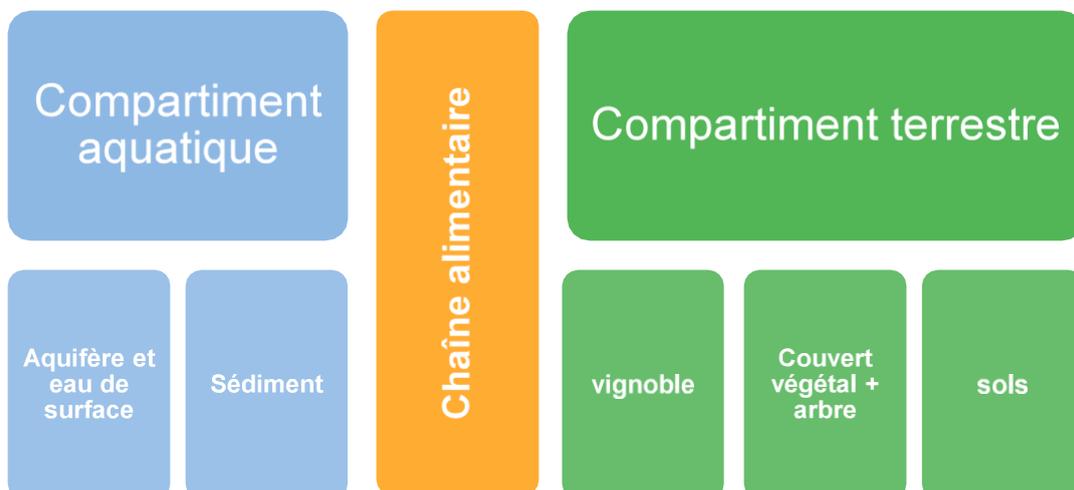


Figure 1 : Schéma des interactions entre le CSA et son milieu environnant.

Utilisation d'indicateurs environnementaux



Compartiment aquatique

Eaux souterraines et eaux de captage



📍 10 piézomètres seront investigués et 2 eaux de captage (Sauvage-Magny et de Maizière).

🔍 Analyses :
• Tritium libre (HTO)

Analyses complémentaires :
Eaux de captages et 2 piézomètres

- Gamma (eaux concentrées)
- Indice bêta global, alpha global
- Cl₃₆ (DS62)

Compartiment aquatique

Eaux de surfaces

🔍 Analyses :
• Tritium libre (HTO)
• Gamma (eaux concentrées)
• Indice bêta global, alpha global

Sédiments

🔍 Analyses :
• Gamma
• Granulométrie
Analyses complémentaires pour le bassin d'orage et l'étang de Cailles :

- Isotopes Pu
- Tritium lié (TOL) et C-14
- Ni-63 (Uniquement BO)

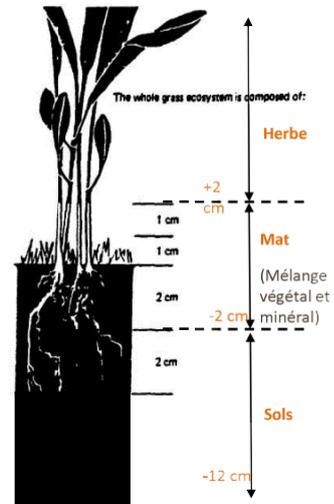


📍 3 sites comme en 2012 étendus à 2 nouveaux sites pour investigation dans les étangs de Louze

Milieu terrestre

Sols, mat et partie aérienne

4 stations de prélèvements



Analyses :

- Gamma
- Sr-90, isotopes Am et Pu (sols T2)
- Tritium libre + tritium lié (herbes T2 et T4)

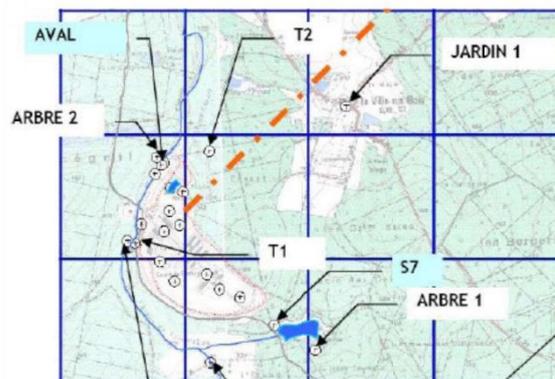
Milieu terrestre

Arbres

Localisation:
2 sites étudiés à 1,6 et 500m du site

Analyses écorce:
• Gamma

Analyses cerne:
• Tritium (lié)
• Gamma
• Carbone 14 + total



Chaîne alimentaire

Produits du jardin



Analyses: Gamma

- Légumes feuilles (salades, choux, etc.)
- Légumes racines (carottes, betterave)
- Légumes fruits (concombre, courgette)
- Légumes tige (rhubarbe)
- Plantes aromatiques (thym, persils, etc.)

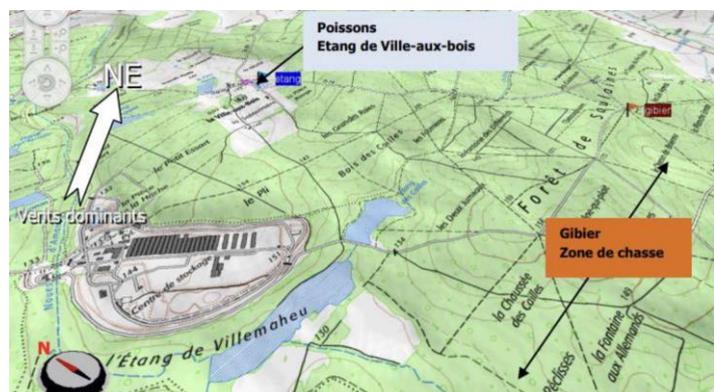
Chaîne alimentaire

Gibiers, poissons

Analyses: Gamma

- Gibier carnassier (renard) et omnivore fouisseur (blaireau)
- Poisson de fond

Attention aux quantités



Autres éléments constitutifs de la chaîne alimentaire

Lait

Analyses:

- Gamma
- Tritium organiquement lié
- ^{90}Sr

Produits de la ruche: Miel, pollen et propolis

Analyses :

- Gamma (tous)
- Tritium organiquement lié (pollen)

Champignons et sangliers

Analyses:

- Gamma

Céréales

Analyses:

- Gamma
- Tritium organiquement lié

Vignobles

Sol-Raisin

Vignobles : sols, marc et jus de raisin

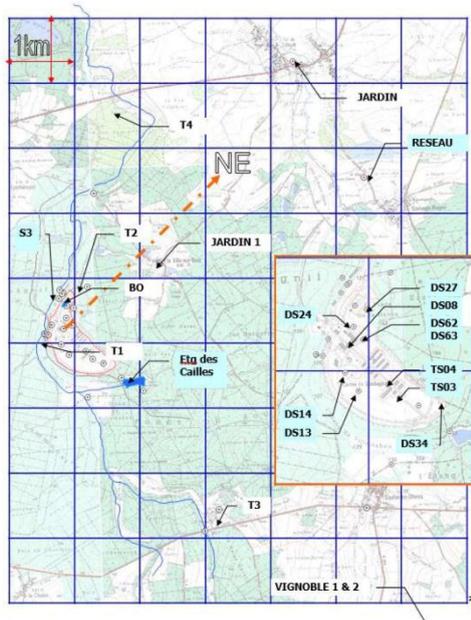
📍 2 sites de prélèvements à Saulcy et Colombé la Fosse

🔍 Analyses :

- Tritium libre (jus de raisin)
- Gamma (sol, marc de raisin et jus de raisin)



Dosimétrie externe



Cartographie des débits de doses

2 campagnes de mesures seront réalisées :

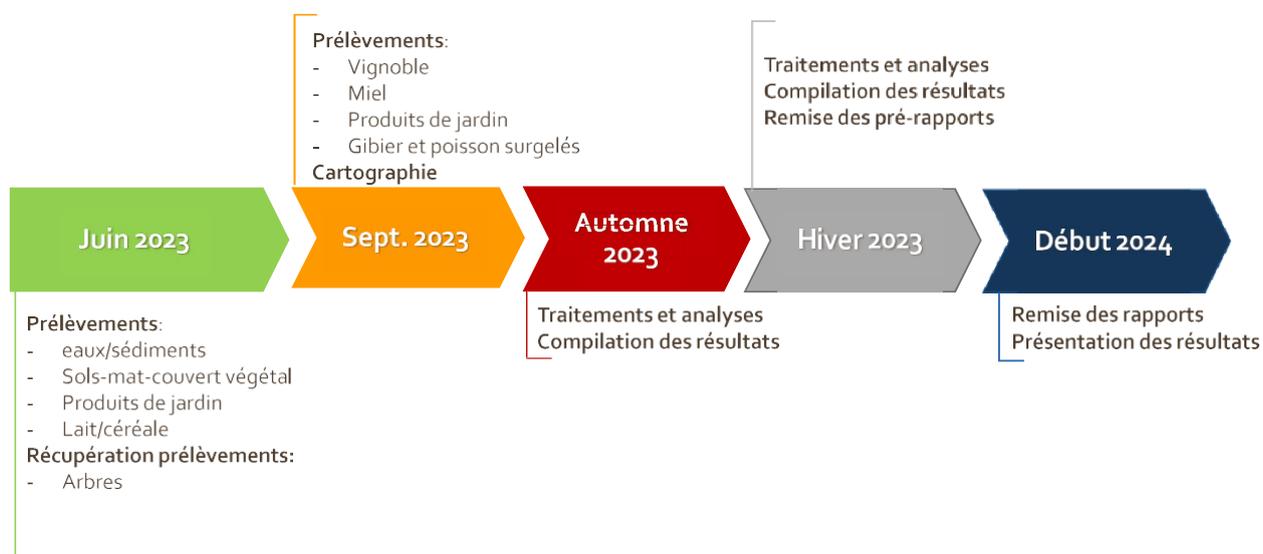
- sur une journée d'activité du centre,
- un jour d'inactivité du centre.

Méthodologie :

Mesures réalisées le long de la clôture de l'INB, du site du Cires et de l'usine Daher avec une approche couplée :

- Mesures statiques régulièrement espacées,
- Déplacement lent pour la recherche d'éventuelles anomalies

Calendrier prévisionnel 2023



CONSEIL D'ADMINISTRATION & BUREAU

**8 Novembre
2022**

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

Le **HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX** à **NEUF HEURE**, le Conseil d'Administration et le Bureau de la Commission Locale d'Information de Soulaines se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe PICHERY.

Etaient présents : PICHERY Ph. – AUDIGE J. – BERGERAT D. – COLLINET C. – DALLEMAGNE Ph. – DEMATONS D. – GERARD G.

Absents excusés : AUBRY C. – BURGAT C. – DEZOBRY B. – GRENIER S. – LIEVRE Ph. – MANDELLI C. – RIGOLLOT M-N.

Assistait : BOILLOT P. (CLi de Soulaines)

Le Président introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil d'Administration et du Bureau, et rappelle l'ordre du jour comme suit :

- Point d'avancement des dossiers en cours
- Préparation de l'Assemblée Générale #2
- Réunion Publique 2022
- Questions et informations diverses

Le diaporama présenté en séance est joint en annexe 1 du présent compte-rendu.

1. POINT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS EN COURS

Le Président cède la parole à Monsieur COLLINET, Président de la Commission Communication.

1.1 COMMISSION COMMUNICATION

1.1.1 VOYAGE D'ETUDE

Monsieur COLLINET revient sur le voyage d'étude organisé par la CLi les 14 et 15 septembre 2022, à la découverte des centrales nucléaires de Saint-Laurent et Chinon. Il rappelle que les 49 membres à voix délibératives ont été invités à participer au voyage d'étude, et ont été informés lors de la réunion d'Assemblée Générale du 10 juin 2022 que les dites centrales nucléaires étaient en capacité d'accueillir 20 participants maximum, en bonne condition physique. Seuls 9 membres de la CLi ont participé au voyage d'étude, soit un taux de participation égal à 18%.

Le premier jour du voyage d'étude – mercredi 14 septembre 2022 – était consacré à la visite de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-Des-Eaux, située dans le département du Loir-et-Cher, où les membres ont pu visiter le site Saint-Laurent A, composé de deux réacteurs en démantèlement, A1 et A2.

Le second jour – jeudi 15 septembre 2022 – était consacré à la visite de la centrale nucléaire de Chinon, située en Indre-et-Loire, où les membres de la CLi ont pu visiter le site Chinon A, composé de trois réacteurs en démantèlement : A1 (le musée de l'Atome), A2 (la déconstruction d'un premier réacteur tête de série) et A3.

Madame DEMATONS s'étonne du faible engagement des membres de la CLi, et regrette de n'avoir pu participer au voyage d'étude 2022 en raison d'une mauvaise condition physique.

Le Président précise que ce désintérêt pour les voyages de groupes est général à la suite de la pandémie de COVID-19. Il est cependant nécessaire d'après lui, de rester mobilisé pour continuer à faire vivre les instances de la CLi.

Monsieur DALLEMAGNE précise qu'en vertu de la loi de NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les Élus sont tenus de siéger au sein de diverses instances et sont très sollicités. Les agendas ne permettent pas parfois de donner une suite favorable à toutes les sollicitations.

1.1.2 JOURNEE PORTES OUVERTES ANDRA

Monsieur COLLINET fait le bilan sur la traditionnelle Journée Portes Ouvertes ANDRA qui s'est déroulée le dimanche 25 septembre 2022 sur le Centre de Stockage de l'Aube. Cette journée a permis aux 6 membres du Conseil d'Administration et Bureau présents d'échanger de manière directe avec l'ensemble des visiteurs du site, de présenter le rôle de la Commission Locale d'Information et le travail de la société civile à travers un dépliant distribué à chaque visiteur. Différentes fiches thématiques produites par l'ANCCLi étaient installées sur le stand de la CLi afin de permettre aux visiteurs de mieux appréhender le contexte technique et scientifique du nucléaire. Il précise le nombre de visiteurs accueillis sur le stand de la CLi, à savoir 219.

Le Président de la Commission Communication propose que la Journée Portes Ouvertes 2023 soit l'occasion d'innover à travers divers visuels présentés sur des supports informatiques.

Monsieur PICHERY souligne la réussite de cet événement et remercie les membres du Conseil d'Administration et du Bureau qui se mobilisent chaque année pour assurer la participation de la CLi à cette manifestation organisée par l'ANDRA.

1.1.3 RESEAUX SOCIAUX

Monsieur COLLINET met en avant la page Facebook de la CLi de Soulaines, active depuis 19 mois. Cette page permet à la CLi de relayer les éléments publiés sur son site internet, de créer divers événements telles que les Réunions Publiques et Assemblées Générales, ainsi que le partage d'informations d'actualités se rapportant aux déchets radioactifs et au CSA.

Monsieur COLLINET présente les statistiques de la page Facebook, arrêtées au 1^{er} novembre 2022 comme suit :

- 48 Followers,
- 40 « J'aime »,
- 59 Publications.

Monsieur COLLINET rappelle qu'une page YouTube a été créée en décembre 2021 permettant à la CLi de diffuser sa réunion publique en direct avec la possibilité de visionnage en replay. Cette page compte aujourd'hui 4 abonnés et est alimentée par :

- La réunion publique 2021 qui comptabilise à ce jour 187 vues, révélateur de l'intérêt des citoyens à revoir ce type d'événement.
- Une playlist de 3 vidéos « les chroniques de Julie et Martin »
 - « C'est quoi l'ANCCLi ? »
 - « C'est quoi la sûreté nucléaire ? »
 - « Nucléaire, quels comportements ? »

Ces films d'animation sont produits par l'ANCCLi et ont également fait l'objet d'une publication sur la page Facebook de la CLi au cours du mois de mai 2022.

Le Président confirme l'intérêt de ces nouveaux outils de communication, pour permettre la mobilisation d'un jeune public sur ces enjeux sociaux.

1.1.4 COMMUNICATION 2023

Monsieur COLLINET rappelle la tenue de la réunion « Commission Communication », le 7 octobre 2022, dont les membres proposent, pour l'année 2023, différentes actions de communication :

- **Une présentation globale de la CLi**, diffusée aux Mairies des territoires Aube et Haute-Marne (dont le périmètre reste à définir), pour parution dans les bulletins municipaux et/ou affichage. Les membres de la Commission Communication suggèrent que cette information paraisse au sein du magazine Aube Nouvelle, et envisagent de renouveler cette action semestriellement.
- **Une lettre d'information** reprenant les actualités de la CLi, avec notamment l'état d'avancement des dossiers santé et environnement, qui sera distribuée semestriellement dans les départements de l'Aube, la Haute-Marne et la Marne (périmètre restant à définir).

Le Président trouve la périodicité semestrielle intéressante permettant de faire vivre les lettres d'information de manière pérenne. Il s'interroge sur le mode de diffusion de cette action de communication.

Monsieur COLLINET précise que les lettres d'information seront diffusées auprès des Mairies, qui elles-mêmes en assureront la distribution dans chacune des boîtes aux lettres de leurs administrés.

Monsieur DALLEMAGNE propose qu'une présentation de la CLi soit insérée avec le rapport d'activités annuel de la Communauté de Communes Venduvre Soulaines, distribué dans chaque foyer des 38 communes de son territoire.

Le Président souligne tout l'intérêt de s'associer à des dispositifs déjà mis en place, et rappelle la nécessité de bien définir les autres communes qui ne font pas partie du périmètre de la Communauté de Communes Venduvre Soulaines.

Monsieur DALLEMAGNE propose que la CLi se rapproche du service communication de l'ANDRA, qui pourra lui indiquer son périmètre de distribution.

Le Président remercie les membres de la Commission Communication impliqués au sein de ce groupe de travail et rappelle la mission première de la CLI : l'information aux populations.

Le Président s'interroge sur la date de parution de la première lettre d'information et soumet qu'il y soit publié un « mot du Président », précisant l'objectif de ce nouveau support de communication.

Monsieur COLLINET propose que la première lettre d'information paraisse entre le mois d'avril et le mois de mai 2023.

Le Président cède la parole à Monsieur GERARD, Président de la Commission Environnement.

1.2 COMMISSION ENVIRONNEMENT

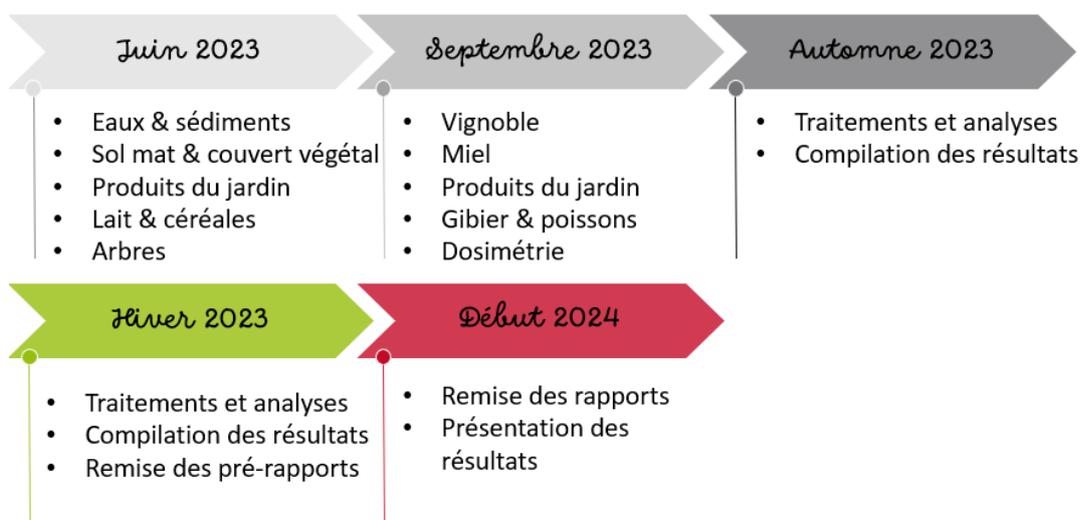
1.2.1 ETUDE DES NIVEAUX DE RADIOACTIVITE DANS LES ENVIRONS DU CENTRE DE STOCKAGE FMA-VC DE L'AUBE

Monsieur GERARD précise les échéances clés se rapportant au projet d'étude des niveaux de radioactivité dans les environs du Centre de Stockage FMA-VC de l'Aube,

- **8 juillet 2022** : Après approbation du cahier des charges par l'Assemblée Générale, la CLI a lancé une consultation auprès de l'ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest) et la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la Radioactivité), stipulant un retour des offres avant le 6 septembre 2022.
- **5 septembre 2022** : Seule l'ACRO a remis une offre à la CLI lors d'une rencontre avec le Président de la Commission Environnement.
- **18 octobre 2022** : L'ACRO s'est rendue au siège social de la CLI pour la présentation de son mémoire technique de soumission devant la Commission Environnement.
- **A venir** : Une convention tripartite précisant que les prélèvements seront réalisés en triple quantité après homogénéisation sera mise en place, entre l'ANDRA, l'ACRO et la CLI.

Monsieur DALLEMAGNE indique que cette convention tripartite précisera les protocoles arrêtés, afin que les analyses soient réalisées selon les mêmes normes que celles définies par l'ANDRA.

Monsieur GERARD présente le calendrier prévisionnel et modifiable comme suit :



Monsieur GERARD précise qu'il a été décidé d'ajouter, par rapport au cahier des charges, des prélèvements sur les baies ainsi que dans les parcelles d'un vignoble situé à Trannes.

Le Président rappelle avoir proposé de retenir ces deux demandes présentées par Monsieur GUERITTE lors de la réunion de la Commission Environnement. Il rappelle l'importance de mettre en place ces prélèvements afin de ne pas entraver l'information aux citoyens.

Afin d'assurer la transparence des résultats, Monsieur GERARD précise que la CLi avisera les membres de son Conseil d'Administration et du Bureau de la tenue des prélèvements afin qu'ils puissent éventuellement y assister.

Monsieur BERGERAT s'interroge sur la nature des gibiers retenus au sein du cahier des charges.

Monsieur GERARD précise qu'il s'agit de renard, blaireau et sanglier. Il ajoute que ces gibiers pourront être prélevés par la société de chasse de Ville-aux-Bois et être congelés dans l'attente d'une restitution à l'ACRO.

Monsieur BERGERAT rappelle qu'il conviendra de solliciter l'autorisation de Madame la Préfète afin de procéder aux prélèvements de blaireau.

Le Président remercie les membres de la Commission Environnement, pour le travail effectué et rappelle l'importance de renouveler ces études, non pas pour mettre en cause les analyses réalisées par l'ANDRA, mais afin d'offrir divers éléments d'information aux populations.

2. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE #2

Le Président rappelle l'organisation de la seconde Assemblée Générale 2022, qui se tiendra le vendredi 25 novembre à 9h00, au sein de la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys. Il propose aux membres du Conseil d'Administration et du Bureau l'ordre du jour suivant :

- Participation à la réflexion sur la mise en place d'un système de surveillance épidémiologique autour du CSA
- Investigation d'une suspicion de cas d'hyperparathyroïdie primaire
- Point d'avancement des dossiers en cours
- Réunion Publique 2022
- Questions et informations diverses

Le Président revient sur les deux premiers points à l'ordre du jour qui se rapportent aux travaux de la Commission de Suivi Sanitaire qu'il préside. Une présentation d'un système de surveillance épidémiologique autour du CSA aurait dû être faite devant la Commission de Suivi Sanitaire, en présence de l'Agence Régionale de Santé, Santé Publique France et l'Observatoire Régional de la Santé, mais n'a pas pu aboutir, lesdites instances étant mobilisées par ailleurs sur les sujets que nous connaissons. Le Président propose que cette présentation conjointe se tienne devant l'Assemblée Générale, au cours de laquelle chacun des membres de la CLi pourra poser diverses questions aux spécialistes présents. Le Président précise que la Commission de Suivi Sanitaire pourra se réunir en aval pour en poursuivre les échanges.

Philippe DALLEMAGNE souhaite revenir sur la suspicion de cas d'hyperparathyroïdie primaire qui pourraient trouver leurs origines dans de multiples facteurs. Il pense, par exemple, aux conséquences de Tchernobyl et aux retombées en césium 137 sur les jardins et potagers dont la production a été consommée par les populations surtout rurales. D'ailleurs, les études dans l'environnement conduites par la CLI ont déjà mis en évidence des quantités infimes de césium 137 dans certains échantillons analysés. Quantités infimes, certes, mais bien réelles.

Le Président précise que Santé Publique France procédera à l'étude de cette pathologie sur un territoire rapproché du CSA, et sur un territoire plus éloigné, afin de comparer les résultats et d'en déterminer l'origine.

Les membres du Conseil d'Administration et Bureau approuvent l'ordre du jour présenté ci-avant.

3. REUNION PUBLIQUE 2022

Le Président annonce que la Réunion Publique 2022 se déroulera le lundi 12 décembre, de 18h00 à 20h00, à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys. Compte tenu de l'évolution sanitaire pour le moment favorable et pour répondre aux attentes de chacun, le Président propose cette année, de coupler le format présentiel avec le format « streaming » et « replay » afin de permettre au plus grand nombre de suivre les travaux de la CLI.

Le Président précise l'organisation suivante :

- En présentiel au sein de la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, pour assurer une interactivité avec le public.
- En streaming, accessible depuis la page Facebook, site internet et page YouTube de la CLI, pour permettre à tous d'y participer même en étant au-delà du territoire concerné.
- En rediffusion pour permettre à chacun de reVISIONNER la réunion publique.

Il est rappelé les diverses actions de communication à mettre en place :

- Le 25 septembre 2022
 - Information diffusée lors de la journée portes ouvertes ANDRA, inscrite dans chacun des dépliants distribués
- Le 28 novembre 2022
 - Publication sur la page Facebook de la CLI
 - Publication sur le site internet de la CLI
 - Affichage dans les Mairies du territoire (dont le périmètre reste à définir)
 - Information relayée par Canal 32
 - Information relayée par l'ANCCLI
- Le 12 décembre 2022
 - Publication sur la page Facebook de la CLI

En complément de ces actions, un article annonçant la Réunion Publique sera diffusé au sein des journaux l'Est Eclair, Libération Champagne et le Journal de la Haute-Marne.

Le Président précise que la CLi fera appel à Canal 32, chaîne de télévision locale, qui déplacera son plateau TV au sein de la salle des fêtes de Soulaines et assurera la technicité de l'événement.

Le Président évoque les deux sujets qui seront abordés lors de la Réunion Publique 2022, avec la présence et participation de spécialistes de l'Agence Régionale de Santé, Santé Publique France et l'Observatoire Régional de Santé :

- Participation à la réflexion sur la mise en place d'un système de surveillance épidémiologique autour du CSA
- Investigation d'une suspicion de cas d'hyperparathyroïdie primaire

Monsieur COLLINET se demande si Monsieur TORRES participera à cet évènement.

Monsieur PICHERY confirme la présence du Directeur industriel et des activités du Grand Est, qui pourra répondre aux questions se rapportant à l'ANDRA.

Les membres du Conseil d'Administration et du Bureau approuvent l'organisation de la Réunion Publique 2022, telle que présentée.

Le Président remercie chacun des membres impliqués au sein des instances de la CLi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h07.

Le 08/11/2022
Le Président de la CLi de Soulaines
Ph. PICHERY





cli de Soulaines

Commission Locale d'Information



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

8 novembre 2022 – 9h00



COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES

CA & Bureau du 8 novembre 2022 – 9h00



ORDRE DU JOUR

- POINT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS EN COURS Diapo 2
- PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE #2 Diapo 13
- REUNION PUBLIQUE 2022 Diapo 14
- QUESTIONS DIVERSES Diapo 15



1. POINT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS EN COURS



COMMISSION COMMUNICATION

VOYAGE D'ETUDE

49 invitations

20 places

9 participants

18 % participations

- Mercredi 14 septembre 2022
Visite de la centrale nucléaire de Saint-Laurent (A1 & A2)
- Jeudi 15 septembre 2022
Visite de la centrale nucléaire de Chinon (A2 & A3)
Visite du Musée de l'Atome (A1)



JOURNEE PORTES OUVERTES ANDRA

25 septembre 2022

CSA

Quel est le rôle de la
commission locale
d'information ?

219

Visiteurs accueillis

6

Membres CA Bureau



RESEAUX SOCIAUX

FACEBOOK

19 mois d'activité

48

Followers

40

« J'aime »

59

Publications

YOUTUBE

Créée le 12/12/2021

Playlist

Réunion Publique

Les chroniques de Julie et Martin

187

C'est quoi l'ANCCLi?

C'est quoi la sûreté

nucléaire ?

Vues

Nucléaire, quels comportements ?

COMMUNICATION 2023



Présentation de la CLI

présentation – composition – missions & actions

Mairies

Aube

Haute-Marne

Aube Nouvelle

Semestriellement



Lettre d'information

actualités

Santé

Environnement

Aube

Haute-Marne

Marne

Semestriellement



COMMISSION ENVIRONNEMENT



ETUDE DES NIVEAUX DE RADIOACTIVITE DANS LES ENVIRONS DU CENTRE DE STOCKAGE FMA-VC DE L'AUBE

8 juillet

- Consultation de la CLi auprès de l'ACRO & la CRIIRAD
- Retour des offres avant le 6 septembre 2022

5 septembre

- Remise de l'offre de l'ACRO
- Rencontre avec le Président de la Commission Environnement

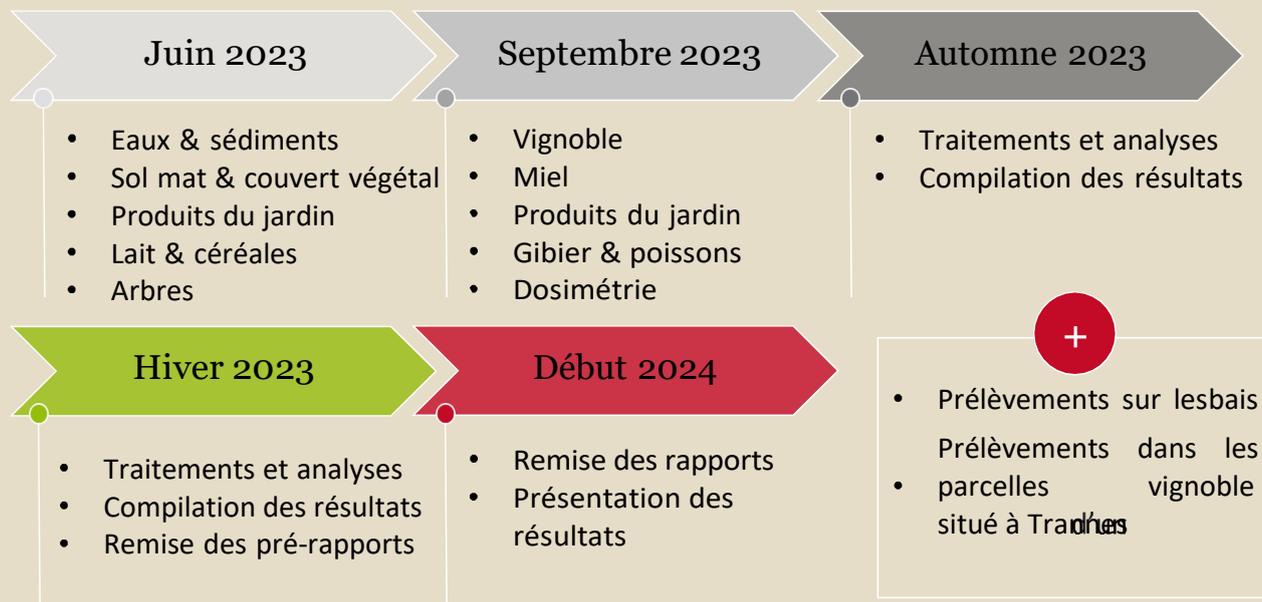
18 octobre

- Présentation du mémoire technique de soumission par l'ACRO devant la Commission Environnement

A venir

- Elaboration de la convention tripartite CLi, ANDRA, ACRO

CALENDRIER PREVISIONNEL 2023



2. PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE #2



ASSEMBLEE GENERALE #2



Vendredi 8 novembre

9h00

Participation à la réflexion sur la mise en place d'un système de surveillance épidémiologique autour du CSA

Investigation d'une suspicion d'agrégat spatio-temporel de cas d'hyperparathyroïdie primaire

Point d'avancement des dossiers en cours

Réunion Publique 2022

Questions et informations diverses



3. REUNION PUBLIQUE 2022

ORGANISATION

Lun
12
Décembre à 18h00

En présentiel Salle des fêtes de Soulaines-Dhuys

En streaming En direct sur la page YouTube de la CLI
Accès depuis le site internet de la CLI

En replay Accès depuis le site internet et la page YouTube de la CLI

Investigation d'une suspicion d'agrégat spatio-temporel de cas d'hyperparathyroïdie primaire

Participation à la réflexion sur la mise en place d'un système de surveillance épidémiologique autour du CSA



COMMUNICATION

Dim
25
Septembre
• Information diffusée lors de la JPO ANDRA

Lun
28
Novembre
• Publication sur le site internet et la page Facebook
• Affichage dans les Mairies (périmètre à définir)
• Information relayée par Canal 32
• Information relayée par l'ANCCLI

Lun
12
Décembre
• Publication sur la page Facebook de la CLI



Presse

- L'Est Eclair
- Libération Champagne
- JHM



QUESTIONS DIVERSES



Merci de votre attention

ANCCLI

*34^{ème} Conférence
annuelle des CLi*

**15 Novembre
2022**

ASSEMBLEE GENERALE

**25 Novembre
2022**

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le **VINGT CINQ NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX** à **NEUF HEURE**, l'Assemblée Générale de la Commission Locale d'Information de Soulaines s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe PICHERY.

Etaient présents :

Membres à voix délibératives : PICHERY Ph. – AUDIGE J. – BARROIS J-M. – BARROY R. – BERGERAT D. – COLLINET C. – CORDELLE A. – CORDIER D. – DALLEMAGNE Ph. – DARNET B. – DEMATONS D. – DEMATONS P. – GERARD G. – GUERITTE M. – GUILLEMINOT A. – GUITTON J. – JOBARD P. – KLEIN P. – MATRION F. – MONNIER D. – MORENVILLEZ M-F. – PIREZ O. – PREVOST C. – RIGOLLOT M-N. – SALAUN J-P. – THIRIET F.

Membres à voix consultatives : ANTOINE Ph. – ARIMONE Y. – COLSON M. – GARDEUR E. – GIRARD L. – GRAN-AYMERICH L. – MALY L. – PEIRIN J-M. – PIROUE S. – RIQUART M. – TOLBA S. – TORRES P. – TROUILLET M. – VERNAY M.

Absents excusés :

Membres à voix délibératives : BURGAT C. – CONTINANT C. – CONVERS S. – DEZOBRY B. – DUSSAUSSOIS E. – FRISON P. – GOMES F. – GOUVERNEUR L. – LIEVRE Ph. – MAITREHENRY D. – MARNAT M. – MATHIEU B. – MATRION M. – PERROT E. – ROBERT DEHAULT L. – VAN RECHEM M.

Membres à voix consultatives : BERTHELOT L. – BOBLIQUE F. – CARTIER L. – CHAMPANHET B. – DINANT S. – GODEFERT J-P. – PAOLUCCI D. – RAUCH F.

Pouvoirs : de FRISON P. à DALLEMAGNE Ph. – de MAITREHENRY D. à PICHERY Ph.

Assistaient : BOILLOT P. – GRENIER S. (Cli de Soulaines)

Le Président introduit la séance en souhaitant la bienvenue aux participants et en les remerciant de leur présence. Il salue les présences de :

- Monsieur Lucas MALY – secrétaire général de la sous-préfecture de Bar-sur-Aube, qui représente Monsieur Barthélémy CHAMPANHET – Sous-Préfet de Bar-sur-Aube.
- Monsieur Jordan GUITTON – Député de la première circonscription de l'Aube.
- Monsieur Mathieu RIQUART – Chef de division ASN de Châlons-en-Champagne.
- L'Agence Régionale de Santé (ARS), représentée par Madame Sandrine PIROUE – Déléguée territoriale Aube, accompagnée de Laure GRAN-AYMERICH – Responsable du service santé environnement et Philippe ANTOINE – Ingénieur d'études sanitaires.
- Santé Publique France (SPF), représentée par Michel VERNAY – épidémiologiste, accompagné de Morgane TROUILLET – épidémiologiste.
- L'Observatoire Régional de la Santé (ORS), représenté par Emilie GARDEUR – Directrice, responsable du pôle études, docteure en pharmacie et Lucile GIRARD – chargée d'études, docteure en sociologie.

- Monsieur Patrice TORRES – Directeur industriel des activités du Grand Est de l'ANDRA.
- Madame Océane PIREZ – représentante de la Presse.

Le Président souligne l'importance de cette représentation, dans le cadre du rôle premier de la CLI : la diffusion de l'information accessible au plus grand nombre.

Le Président fait part des excuses des membres suivants ayant donné pouvoir :

- Monsieur Pierre FRISON – Conseiller communautaire de la Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines à Philippe DALLEMAGNE – Président de la Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines.
- Monsieur Didier MAITREHENRY – Conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise à Philippe PICHERY – Président de la CLI de Soulaines.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour aux membres de l'Assemblée Générale, comme suit :

- Investigation d'une suspicion de cas d'hyperparathyroïdie primaire
- Mise en place d'un système de surveillance épidémiologique autour du CSA

Ces deux points se rapportant à la santé, seront à nouveau abordés lors de la Réunion Publique 2022. Le Président rappelle la réflexion sur la mise en place d'un observatoire pour suivre la santé des habitants autour du Centre de Stockage de l'Aube, portée par la Commission de Suivi Sanitaire qu'il préside. Il précise que les membres de cette Commission ont été invités à participer à cette Assemblée Générale de manière à progresser rapidement sur ces thématiques. La Commission de Suivi Sanitaire se réunira en aval, afin qu'elle puisse définir les actions qui seront engagées.

- Réunion Publique 2022
- Point d'avancement des dossiers en cours
- Questions et informations diverses

Le diaporama présenté en séance est joint en annexe 1 du présent compte rendu.

1. INVESTIGATION D'UNE SUSPICION DE CAS D'HYPERPARATHYROIDIE PRIMAIRE

Le Président cède la parole à Sandrine PIROUE et Michel VERNAY qui reviennent sur le signal sanitaire relatif à une suspicion de cas groupés d'adénomes parathyroïdiens à Brienne-le-Château et ses environs.

Sandrine PIROUE rappelle son rôle de déléguée territoriale ARS : être à l'écoute des besoins en matière de santé sur le territoire aubois. Elle précise que la présence de l'ARS à l'Assemblée Générale de la CLI fait suite à la sollicitation du Président PICHERY dans le cadre d'une expertise régionale en matière de santé. Elle remercie Santé Publique France et l'Observatoire Régional de Santé, qui se sont également déplacés pour répondre aux interrogations de ses membres.

Michel VERNAY rappelle que la crise sanitaire n'a pas permis aux spécialistes d'avancer comme convenu sur les dossiers qui concernent la Cli de Soulaines, contraints de prioriser les éléments traitant de la santé.

Monsieur VERNAY rappelle le contexte de ce signal sanitaire réceptionné par le Point focal de l'ARS Grand Est en décembre 2019, émanant d'un professionnel de santé et d'un particulier, relatif à un nombre anormalement élevé de cas d'hyperparathyroïdies primaires à Brienne-le-Château et alentours. Il précise le cadre légal des signaux sanitaires pouvant être rapportés par des particuliers et institutionnels, au Point focal de l'ARS, qui les réceptionnent, les traitent et sollicite les experts adéquats. Monsieur VERNAY précise que le secteur est situé dans la zone des 15 kilomètres, faisant l'objet d'un suivi épidémiologique suite au signal sanitaire de 2006, et relatif aux inquiétudes quant à un éventuel impact sanitaire du Centre de Stockage de l'Aube.

Monsieur VERNAY expose le lien entre l'hyperparathyroïdie et les parathyroïdes qui sont des glandes d'environ 2 à 3 millimètres, généralement au nombre de 4, situées sur la thyroïde. Ces glandes peuvent être responsables de la sécrétion de la parathormone ou d'hormones parathyroïdiennes qui intervient dans la régulation du calcium dans le sang. L'hyperparathyroïdie est une affection caractérisée par un excès de parathormone dans la circulation sanguine, dû à une activité excessive d'une ou plusieurs glandes parathyroïdes, pouvant conduire à des atteintes osseuses et rénales. Il précise que cette pathologie est souvent découverte de manière fortuite à l'occasion d'un dosage du calcium ou de vitamine D.

Monsieur VERNAY présente l'étiologie de cette pathologie comme suit :

- Dans 85% à 90% des cas, il s'agit d'un adénome parathyroïdien bénin et isolé, qui touche généralement l'une des quatre parathyroïdes.
- Dans 5% à 10% des cas, il s'agit d'adénomes parathyroïdiens multiples qui touchent l'ensemble des parathyroïdes.
- Dans moins d'1% des cas, il s'agit d'un carcinome parathyroïdien.

Il précise la différence entre les adénomes et les carcinomes. Dans le premier cas, il s'agit d'une tumeur de nature bénigne, sans risque de diffusion à d'autres organes et dont l'évolution est lente. Il est possible dans ce cas de procéder à l'ablation de la parathyroïde qui n'entraîne pas de risque de récurrence, mais dont les effets sur la santé peuvent être plus importants (une atteinte de la qualité de vie par exemple). Dans le cas des carcinomes, il s'agit d'une tumeur maligne comportant un risque de dissémination et de récurrence.

Monsieur VERNAY revient sur les premières investigations engagées dans un cadre réglementaire classique. Il précise le recueil en janvier 2020 par l'ARS Grand Est, en lien avec Santé Publique France, auprès des médecins généralistes de la commune de Brienne-le-Château du nombre et des caractéristiques des cas d'hyperparathyroïdies vus en consultation. Il précise la difficulté de cette démarche suite au manque de disponibilité des professionnels de santé (seuls deux médecins ont répondu au recensement réalisé, malgré plusieurs relances de l'ARS).

Monsieur GUERITTE s'interroge sur les raisons données par les professionnels de santé qui n'ont pas souhaités participer à ce recensement.

Monsieur VERNAY précise le manque de mobilisation et de disponibilité des professionnels de santé, dans une zone peu peuplée et dont la densité médicale reste faible.

Monsieur VERNAY rappelle le rôle réglementaire de Santé Publique France qui a recueilli un certain nombre de données parcellaires, mais exploitables et cohérentes avec l'épidémiologie de la pathologie décrite dans la littérature scientifique :

- 70% des cas rapportés étaient des femmes (entre 70% et 80% dans la littérature). Ce résultat s'explique par la ménopause chez les femmes, qui modifie le métabolisme osseux.
- 100% des cas rapportés avaient plus de 40 ans (90% dans la littérature).
- L'âge moyen des patients recensés était de 67 ans (67 ans dans la littérature).
- S'agissant de l'étiologie des cas recensés, pour 85% d'entre eux, il s'agissait d'adénomes parathyroïdiens isolés. Il précise que les quelques autres cas étaient en cours de diagnostic au moment du recueil, et que dans un autre cas, le patient a refusé que les investigations médicales soient poursuivies.

Monsieur VERNAY précise les facteurs à risques décrits dans la littérature : les antécédents d'irradiation du cou pendant l'enfance, l'exposition à un incident nucléaire à l'âge adulte et le recours à une thérapie au long cours à base de lithium.

Après analyses des résultats, les données recueillies se sont montrées cohérentes avec ce qui est connu aujourd'hui de la pathologie et ne soulèvent pas de critère d'urgence. Cependant, d'après Monsieur VERNAY, ces données restent lacunaires quant au nombre total de cas, à leur domiciliation et à la situation antérieure à 2015 (date de diagnostic du premier cas signalé). Il précise le manque de documentation sur cette pathologie en France, considérée comme extrêmement rare dont le nombre a progressé suite à l'augmentation de la fréquence des dosages permettant sa détection.

Monsieur VERNAY revient sur la nécessité de poursuivre ces investigations au niveau national, sans critère d'anormalité ou d'urgence à la suite de la saisine de Santé Publique France par l'ARS Grand Est, pour améliorer la connaissance de l'épidémiologie des adénomes parathyroïdiens. Il précise la méthode retenue des investigations pour les adénomes parathyroïdiens traités par parathyroïdectomies : le repérage et dénombrement des personnes ayant bénéficié d'une parathyroïdectomie domiciliées en France, à partir du Système National des Données de Santé (SNDS). Diverses caractéristiques seront décrites telles que le sexe, l'âge et le lieu de résidence. Une analyse spatiale sera réalisée afin de rechercher d'éventuelles zones de sur-incidence sur le territoire national.

Monsieur VERNAY présente les avantages du SNDS, qui permet l'exhaustivité des actes chirurgicaux d'exérèse de parathyroïdes réalisés dans des établissements de santé français, publics et privés. Le SNDS donne accès à un historique des données (jusqu'en 2010), pour une géolocalisation à la commune de résidence. Il précise qu'il s'agit d'un système évolutif, qui ne génère pas de surcharge de travail pour les professionnels de santé concernés et qui reste accessible de manière permanente par décret aux agences sanitaires nationales, dont Santé Publique France. Cette ressource existante ne nécessite pas la mise en œuvre d'un nouveau système de collecte spécifique et n'engage pas de coûts supplémentaires.

Monsieur VERNAY précise que la CLI sera tenue informée de l'état d'avancement des investigations qui porteront sur la réalisation d'une cartographie des hyperparathyroïdies en France. Les résultats seront modulés en fonction de possible « sur » ou « sous » diagnostics liés aux dosages en calcémie, qui nécessiteront une analyse spatiale de ces cas pour éventuellement détecter des zones dans lesquelles ces examens sont peu réalisés. Monsieur VERNAY précise que de nouveaux éléments d'informations seront portés à la connaissance de la CLI de Soulaines à la fin du premier, ou au cours du second semestre de l'année 2023.

Le Président constate qu'il n'a pas été détecté de critères d'anormalités et revient sur l'échéance du second semestre 2023, au cours duquel de nouvelles informations seront apportées et permettront de confirmer s'il est constaté, ou non, un point de vigilance.

Monsieur MONNIER revient sur la manière de déceler la pathologie hyperparathyroïdie à travers les données du SNDS, sur le facteur ablation de la parathyroïde, et se demande si les éventuels examens médicaux réalisés en amont de l'ablation ont été retenus.

Monsieur VERNAY précise que la fréquence des dosages de calcium et de vitamine D est également observée. Dans le cadre d'un constat d'une zone de « sur » incidence, ou de « sous » incidence, il sera nécessaire d'observer la nature des pratiques médicales réalisées.

Monsieur GUERITTE regrette que Santé Publique France se soit focalisée sur l'hyperparathyroïdie et non sur la thyroïde. Il revient sur les calcémies, car selon lui l'ARS n'incite pas les professionnels de santé à prescrire ce type d'examen, en raison d'un coût trop élevé (78,00 €).

Monsieur VERNAY ne pense pas que cette directive vienne de l'ARS mais de l'assurance maladie. Il revient sur la thyroïde, dont les cancers s'y rapportant font déjà l'objet d'une surveillance épidémiologique, qui ne nécessite pas de diligenter des investigations supplémentaires. Il rappelle que le signal reçu concernait uniquement les hyperparathyroïdies, peu documentées. Il précise que Santé Publique France a pris l'attache de chirurgiens endocriniens, qui lui ont précisé que les hyperparathyroïdies n'étaient pas forcément découvertes à l'occasion d'un dosage du calcium, mais également de vitamine D. Il conviendra, lors de l'investigation menée, d'observer les cas les plus sévères ayant fait l'objet d'une ablation d'une exérèse des parathyroïdes ainsi que les pratiques médicales réalisées dans le cadre de dosages du calcium ou de vitamine D.

Monsieur TORRES évoque l'évolution du nombre d'habitants sur le territoire du Soulainois, contrairement à d'autres secteurs de l'Aube. Il s'interroge quant au point de comparaison des résultats émanant du SNDS.

Selon Monsieur VERNAY, Santé Publique France a répondu au signal tel qu'il a été présenté par l'ARS, qui relevait d'une inquiétude légitime sur un nombre anormalement élevé de cas d'hyperparathyroïdie sur le secteur de Brienne-le-Château et alentours. La question de la « sur » incidence se pose dans le cas où Santé Publique France ne dispose pas d'éléments de comparaison, d'où l'intérêt d'une analyse au niveau national. Il précise qu'une estimation par région sera réalisée dans un premier temps, puis comparée à la moyenne nationale. Des analyses spatiales et des découpages beaucoup plus fins seront effectués à terme, afin de constater si certaines communes du territoire national appartiennent à une zone de « sur » incidence.

Monsieur PEIRIN revient sur l'étude réalisée en 2010 par l'Institut National de Veille Sanitaire (INVS), dont les résultats ont été expliqués par une faible population et l'absence de registre. Il s'interroge sur la complétude du SNDS dans la mesure où les médecins sont peu mobilisés.

Monsieur VERNAY rappelle qu'une phase de concertation sera proposée aux membres de la CLI et ajoute ne pas partager l'avis de Monsieur PEIRIN, qui considère que les résultats des précédentes analyses sont controversés. A cet effet, Monsieur VERNAY précise que ces résultats répondent à des protocoles dûment respectés, lus et approuvés par des experts scientifiques. D'après lui, les préoccupations des riverains sont légitimes, mais les demandes des parties prenantes doivent cependant être affinées. Le SNDS est utilisé en complément des registres qui sont des dispositifs lourds, onéreux et adaptés à des pathologies spécifiques.

Le Président rappelle faire confiance aux spécialistes sur ce sujet de santé et remercie Monsieur VERNAY pour cette présentation qu'il a trouvée pédagogique. Il précise entendre et comprendre l'approche rigoureuse et scientifique de la démarche présentée. D'après lui, il s'agit d'un sujet sérieux qui ne peut être traité sur la base d'impressions et de souhaits.

2. MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SURVEILLANCE EPIDEMIOLOGIQUE AUTOUR DU CSA

Le Président cède la parole à Morgane TROUILLET et Lucile GIRARD pour la présentation de l'Observatoire de la Santé des Riverains du projet de centre de stockage de Bure (OSaRiB).

Morgane TROUILLET indique tout d'abord que d'après les derniers chiffres du baromètre 2021 de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), les centres de stockage de déchets nucléaires sont des sites anxiogènes et source de stress pour les populations.

Madame TROUILLET revient sur la demande initiale du Comité Local d'Information et de Suivi (CLIS) de Bure en 2017, qui a souhaité réaliser un état de référence sanitaire avant toute décision concernant le projet de centre de stockage de déchets nucléaires, et reconduire ce dispositif à intervalle plus ou moins régulier. Elle précise la création d'un groupe de travail composé du CLIS de Bure, de la Préfecture de la Meuse, de l'IRSN, de l'ARS Grand Est, de Santé Publique France et de l'ORS Grand Est. L'objectif de ce groupe de travail porte sur la rédaction d'une note de cadrage définissant les objectifs et les champs couverts par le dispositif d'observation, ainsi que l'organisation de sa mise en œuvre.

Madame TROUILLET revient sur le travail de concertation, sur l'élaboration de l'état de référence sanitaire et le suivi de son évolution, avec la tenue de 9 réunions du groupe de travail entre 2017 et 2021, et la présentation des étapes d'élaboration à l'occasion d'une Assemblée Générale et d'un Conseil d'Administration en 2019. Elle précise la mise en place de l'observatoire au cours de l'année 2022, suite aux diverses réunions de l'équipe projet, composée de l'ensemble du groupe de travail, exception faite de l'IRSN et la Préfecture de la Meuse. Les travaux ont également été présentés lors d'un conseil scientifique avec l'appui de scientifiques extérieurs aux agences qui travaillent en lien avec le projet d'observatoire. Le lancement officiel d'OSaRiB s'est déroulé le 30 septembre 2022 à Bar-le-Duc en présence de la Préfecture de la Meuse, de l'ARS, de l'ORS et Santé Publique France, pour la signature d'une convention qui régit les rôles de chacun.

Madame TROUILLET présente les objectifs du projet OSaRiB, qui consiste à mettre en œuvre une observation de l'état de santé des riverains et de ses évolutions en terme de santé dans sa globalité, permettant une détection précoce de toute évolution défavorable ou favorable sur une zone géographiquement large avec des prérequis forts quant à la surveillance :

- Une ouverture à la participation des parties prenantes du CLIS.
- Une surveillance optimisée et adaptée à la durée de vie du projet.
- Une surveillance opérationnelle en amont du démarrage de l'activité du centre de stockage (état de référence sanitaire).
- Une surveillance évolutive en termes d'événements de santé à suivre, ou de retour aux données historiques.
- Une surveillance en cohérence, avec les surveillances épidémiologiques de routine.

Il s'agit ici de surveiller l'état de santé de la population dans sa globalité, c'est-à-dire qui ne nécessite pas forcément de recours au système de soin, tel que le stress et l'anxiété impactant la qualité de vie de la personne qui en souffre. D'autres problèmes de santé plus importants nécessitent une consultation auprès de spécialistes, entraînent la consommation de médicaments, et parfois conduisent à l'arrêt de travail. Certaines situations plus graves peuvent engendrer une hospitalisation, voir entraîner le décès du patient. C'est dans ce contexte que l'OSaRiB s'est organisé autour de 4 volets :

- Un premier volet sur l'analyse d'un contexte local des parties prenantes.
- Un second volet portant sur une enquête de santé perçue en population, avec l'analyse de la qualité de vie des populations riveraines et non riveraines.
- Un troisième volet qui concerne une étude de santé objective qui va s'intéresser au dénombrement des événements de santé par le recours au SNDS.
- Un dernier volet sur un contexte sociodémographique.

Madame GRAN-AYMERICH précise que les trois premiers volets portent sur différentes zones géographiques constituant l'état de référence sanitaire (populations riveraines et non riveraines). Dans le cadre où la décision d'autoriser le projet de centre de stockage serait prise, les différents volets pourront être reconduits à intervalles de temps réguliers.

Madame TROUILLET précise la surveillance de l'état de santé des populations en 3 zones :

- Une zone de proximité inférieure à 25 kilomètres du centre regroupant 180 communes, soit 59 716 habitants (populations riveraines).
- Une zone élargie inférieure à 50 kilomètres du centre incluant 679 communes, soit 340 401 habitants (populations non riveraines).
- Une zone témoin de la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der composée de 35 communes, soit 24 070 habitants.

Lucile GIRARD présente le premier volet « vivre sur son territoire », méthode qualitative qui consiste à étudier et comprendre le vécu des parties prenantes, à s'intéresser aux pratiques et aux perceptions des différents acteurs concernés en matière d'environnement et de santé, et à recenser les attentes exprimées et les préoccupations afin de faire des propositions d'amélioration de la qualité de vie. Des entretiens individuels et collectifs seront réalisés auprès des riverains, professionnels de santé, associations, partenaires institutionnels, élus et gestionnaires du site. Elle précise que les entretiens ont débuté au début du printemps 2022, et que les résultats seront connus au cours du premier semestre 2023.

Madame TROUILLET présente le second volet intitulé « Enquête de santé perçue en population », mené à l'aide d'un questionnaire standardisé, administré par téléphone ou en ligne à l'attention des populations riveraines et non riveraines, par tirage au sort. Ce volet est mis en place de façon à décrire la santé perçue, la qualité de vie, le niveau de stress, d'anxiété, l'environnement de vie et les événements de santé, sans recours au système de santé. Elle précise la préparation d'un recueil pour la fin d'année 2023 avec une attente des résultats pour la fin d'année 2024.

Madame TROUILLET poursuit avec la présentation du volet n° 3 « Etude de santé objectivée (SNDS) » dont l'objectif est de dénombrer les événements de santé donnant lieu à un recours au système de santé sur une période définie, afin de comparer la fréquence de ces événements de santé dans la population riveraine, à celui d'une population de référence. Ces données seront recueillies grâce au SNDS, données déjà disponibles, dont le recueil débutera en 2023 avec des résultats attendus pour le deuxième semestre 2024.

Madame TROUILLET revient sur le Système National des Données de Santé (SNDS), système de données recueillies suite à la présentation de la carte vitale par les patients lors de consultations. Ce dispositif donne accès à diverses données géolocalisées à la commune de résidence et ne nécessite pas de solliciter les professionnels de santé. Il s'agit d'un recueil règlementaire, indépendant de l'étude qui permet un historique des données enregistrées depuis 2010. Elle précise qu'après s'être interrogé, le groupe de travail a fait le choix de s'intéresser à l'intégralité des pathologies, de manière à suivre l'état de santé dans sa globalité incluant ainsi un large panel de pathologies. Une quantité importante de données seront produites et analysées pour permettre d'alimenter les politiques de santé publique.

Madame GIRARD présente le dernier volet « Contexte socio-démographique et autres déterminants de santé » qui s'inscrit en complémentarité du système d'observation et dont l'idée est d'articuler des informations relatives aux déterminants de la santé en s'intéressant aux dynamiques du territoire, au contexte social, et au cadre de vie de la population riveraine à partir d'informations diffusées par l'INSEE. Ce volet permettra l'obtention d'une image du territoire sur les zones des 25 et 50 kilomètres, permettant la mise en perspective des autres données recueillis. Cette étude sera réalisée au cours du premier semestre 2023, l'idée étant d'obtenir les résultats en même temps que ceux du volet 1 pour les mettre en concordance.

Madame TROUILLET précise que les volets 1, 2 et 3 seront réalisées sur les populations riveraines et non riveraines de manière à comparer l'état de santé de ces deux populations, et de mesurer les évolutions dans le temps. Elle revient sur le partage de l'information par l'équipe projet OSaRiB, chargée de la mise en œuvre opérationnelle, qui rend compte au comité de pilotage (composé de l'IRSN et la Préfecture de la Meuse), et qui donne les grandes orientations opérationnelles. L'équipe projet

rend également compte au conseil scientifique, composé d'épidémiologistes et sociologues, garants de la cohérence, de la pertinence et de la qualité scientifique des travaux réalisés. Le CLIS quant à lui, fait interface avec les parties prenantes locales. Les scientifiques composant le conseil scientifique peuvent auditionner certains experts et/ou comités d'experts de Santé Publique France autant que de besoins.

En conclusion, il s'agit d'un dispositif d'observatoire épidémiologique innovant et multi partenarial, qui mobilise plusieurs acteurs pour répondre aux préoccupations du territoire. Ce dispositif évolutif mobilise pour partie le SNDS déjà utilisé pour de nombreuses études épidémiologiques, notamment à l'échelon géographique fin. Il permet au-delà des préoccupations engendrées par la proximité du projet, d'alimenter la définition, le pilotage et l'évaluation d'interventions locales de santé publique. Madame TROUILLET souligne que la mise en place d'un registre ne répondait pas aux demandes du CLIS de Bure, en raison de contraintes budgétaires et rappelle la nécessité d'optimiser les données déjà accessibles.

Madame GIRARD rappelle qu'il s'agit d'une présentation de ce qui est fait au regard et autour de Bure, à l'initiative du CLIS, et revient sur la nécessité de réfléchir à ce que la CLi de Soulaines souhaite mettre en place sur son territoire. Elle souhaite attirer l'attention des membres de l'Assemblée sur l'importance du degré d'implication de chacun et la prise en compte des contraintes financières et temporelles. D'après Madame GIRARD, plusieurs possibilités organisationnelles peuvent être mises en place : la délégation de la réflexion à un groupe restreint de personnes en veillant à la diversité des points de vue - la répartition des thèmes de réflexion pour permettre de poser un cadre à l'intérieur duquel vont pouvoir être prises les décisions sur un futur dispositif d'observatoire de la santé.

Madame GIRARD soulève divers points de réflexions sur lesquels doivent se mettre d'accord les membres de la CLi :

- Qui participe à la réflexion ? (Quelles associations ? Quelles institutions ?)
- Sur quoi porte la participation ? (A quelles questions doivent répondre le dispositif ?)
- Qu'est-ce qu'on souhaite mettre en place ?
- Quel circuit décisionnel ? (Comment sont prises les décisions ? Par qui ? Comment faire remonter les décisions ?)

Le Président rappelle l'importance de définir le projet envisagé par rapport aux enjeux, aux moyens, et en fonction de la mobilisation des parties prenantes. Il s'interroge sur la désignation d'un coordonnateur afin d'assurer le suivi et l'avancée des travaux. D'après lui il est nécessaire de structurer la démarche en amont, avec l'organisation de moments d'échanges et de prise de décision.

Madame TROUILLET précise qu'en fonction des inquiétudes rencontrées par le CLIS de Bure, l'ARS intervient de façon pédagogique, de manière à apporter des réponses scientifiques adaptées. Elle souligne la désignation d'une personne officielle qui rend compte aux autres membres du CLIS, permettant ainsi la fluidité des échanges.

Madame GIRARD précise que dans son rôle d'animation, l'ORS est chargée de l'organisation et de la rédaction des ordres du jour se rapportant aux réunions du groupe de travail, dans la mesure où elle dispose d'une grande partie des informations recueillies.

Madame TROUILLET précise que ces modalités ont été définies dans le cadre d'une note de cadrage.

Monsieur GUERITTE revient sur une remarque qu'il a déjà exposée lors d'une réunion organisée à Bar-le-Duc : il rappelle une solution simple portant le nom de « carte vitale », qu'il suffit d'interroger. Il précise être étonné de constater qu'à la lecture d'une carte vitale, les pharmaciens ont connaissance de la maladie dont le patient est atteint.

Mesdames TROUILLET et GIRARD rappellent que cette solution existe, et qu'il s'agit du SNDS.

Pour Michel GUERITTE, seules les déclarations des médecins comptent. Il souhaite que des médecins rémunérés par la CLI à hauteur de 1 euro par fiche sanitaire de signalement remplie, œuvrent à la construction d'un recueil de signalements.

Madame TROUILLET rappelle qu'il n'est pas question de moyens financiers, mais de temps, dont ne disposent pas forcément les professionnels de santé qui sont très sollicités et consacrent leur activité à la consultation de leur patientèle.

Monsieur VERNAY rappelle l'utilité de mettre en place une phase de concertation, qui d'après lui, est essentielle. Il précise que la possibilité de mise en place d'un registre peut s'offrir à la CLI de Soulaines, mais rappelle le critère réglementaire du SNDS pour les professionnels de santé, qui ne leur impose pas de temps de travail supplémentaire. L'organisation d'une phase de concertation permettra aux membres de la CLI de s'interroger sur les différences et complémentarités des deux approches. Le système retenu ne fera probablement pas l'unanimité, mais aura été concerté collectivement. Il rappelle que l'expertise scientifique apportée par Santé Publique France, l'ARS et l'ORS garantira l'efficacité des mesures mises en place.

D'après Madame PIROUE, il est important que le projet d'observatoire de la santé soit animé, afin que le travail perdure. Elle revient sur l'importance de nommer un coordonnateur référent, qui peut être désigné par la Commission de Suivi Sanitaire de la CLI et dont la délégation soutiendra le choix.

Monsieur KLEIN comprend que le projet d'observatoire de la santé des riverains du centre de stockage de Bure s'appliquerait à Soulaines.

Madame GIRARD précise qu'il s'agit de la présentation d'un exemple qui existe à Bure, pour la mise en place d'un travail de concertation avec les membres de la CLI de Soulaines.

Bure se trouvant à une cinquantaine de kilomètres de Soulaines, Monsieur KLEIN s'interroge sur le périmètre faisant doublon aux deux projets d'observatoire.

Madame TROUILLET précise que la zone de proximité (inférieur à 25 kilomètres) et la zone élargie (inférieur à 50 kilomètres), sont des zones faiblement peuplées, définies dans le cadre du groupe de travail et présentées en conseil scientifique.

Le Président trouve la question intéressante dans le cadre d'une co-construction, dont les démarches et les populations riveraines pourraient être les mêmes. Il précise qu'il convient de définir les objectifs du projet, à partir de la présentation de l'OSaRiB.

Monsieur PEIRIN pense que les deux projets pourraient se compléter l'un et l'autre, quel que soit la méthodologie retenue. Il souligne la différence des deux projets, dans la mesure où celui mis en place à Bure relève d'un site qui n'est pas encore en exploitation et où il s'agit de faire un état zéro, et celui de Soulaines qui se rapporte à un site déjà en exploitation où l'état zéro n'a pas été réalisé. Monsieur PEIRIN précise avoir donné son accord pour la mise en place du Dossier Médical Partagé (DMP), dont son médecin traitant lui a révélé ne pas y recourir, faute de simplicité. Il s'interroge alors sur la praticité des outils utiles à l'observation de l'état de santé des riverains.

Monsieur TORRES précise n'avoir jamais compris que les attentes des membres de la CLi de Soulaines se rapprochaient du large périmètre d'analyses tel qu'il est mis en place sur l'OSaRiB. Dans les deux situations et quelle que soit l'approche retenue par la Commission de Suivi Sanitaire, il faudra rester vigilant quant aux résultats qui devront être interprétés avec prudence. Il rappelle l'intérêt d'échanger sur les pourtours de ce projet, en accord avec les professionnels de santé, afin d'obtenir des résultats éclairants et partagés.

Monsieur VERNAY rappelle qu'un état initial peut-être mis en place à Bure, contrairement à Soulaines en raison d'une absence d'un système des données de santé lors de la construction du CSA. Santé Publique France encourage l'utilisation du SNDS, dont le volume de données ne va cesser d'évoluer. Il est nécessaire de s'orienter vers une perspective d'avenir, en utilisant une source de données évolutives qui permette l'archivage. La phase de concertation permettra aux membres de la CLi d'obtenir des réponses à leurs questions et d'orienter le choix du dispositif sur une base commune.

Le Président est conscient de l'avantage que constitue le SNDS, dans le cadre de la mise en place d'un observatoire de l'état de santé des populations, à travers lequel l'ARS et Santé Publique France disposent d'un accès libre à un ensemble d'éléments de suivi sanitaire.

Madame PIROUE rappelle que le SNDS a été créé sur la base de divers constats épidémiologiques et besoins importants. Elle précise le manque de moyens en 2010, lorsqu'il était nécessaire d'obtenir une autorisation préalable pour consulter différentes bases de données. Le SNDS est une plateforme en pleine croissance qui rassemble l'ensemble des données de santé de la majorité des bases de données qui ne sont pas encore rattachées au SNDS. Il s'agit d'un système qui collecte diverses données anonymes.

Les ARS dispose d'un accès partiel au SNDS, puisqu'elles n'ont pas vocation à faire de la recherche épidémiologique.

Il est demandé si le SNDS relève d'une propriété publique ainsi que des précisions sur la localisation de ses serveurs.

Monsieur VERNAY précise que l'Assurance Maladie régit le SNDS, dont les infrastructures sont situées en France, à Evreux. Il rappelle que l'Assurance Maladie n'est pas une administration, mais un organisme privé qui dispose d'une mission de service public.

Le Président précise que la Commission de Suivi Sanitaire se réunira en début d'année 2023 afin de définir le cadre organisationnel et méthodologique de l'approche. Le Conseil d'Administration et Bureau de la CLi sera ensuite saisi pour les suites à donner.

3. REUNION PUBLIQUE 2022

Le Président annonce à l'Assemblée Générale que la Réunion Publique 2022 se déroulera le lundi 12 décembre, de 18h00 à 20h00, à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys. Considérant l'évolution sanitaire favorable, et pour répondre aux attentes de chacun, le Président propose cette année de coupler le format présentiel avec le format « streaming » et « replay » afin de permettre au plus grand nombre de suivre les travaux de la CLi.

Le Président revient sur les deux sujets qui seront abordés lors de la Réunion Publique 2022, avec la présence et participation de spécialistes de l'Agence Régionale de Santé, Santé Publique France et l'Observatoire Régional de Santé :

- Investigation d'une suspicion de cas d'hyperparathyroïdie primaire.
- Participation à la réflexion sur la mise en place d'un système de surveillance épidémiologique autour du CSA.

Le Président précise l'organisation suivante :

- En présentiel au sein de la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys, pour assurer une interactivité avec le public.
- En streaming, accessible depuis la page Facebook, site internet et page YouTube de la CLi, pour permettre à tous d'y participer même en étant au-delà du territoire concerné.
- En rediffusion sur le page YouTube de la CLi, pour permettre à chacun de reVISIONNER la réunion publique.

Le Président rappelle les diverses actions de communication à mettre en place :

- Le 25 septembre 2022
 - Information diffusée lors de la journée portes ouvertes ANDRA, inscrite dans chacun des dépliants distribués
- Le 28 novembre 2022
 - Publication sur la page Facebook de la CLi
 - Publication sur le site internet de la CLi
 - Affichage dans les Mairies du territoire (dont le périmètre reste à définir)
 - Information relayée par Canal 32
 - Information relayée par l'ANCCLi
- Le 12 décembre 2022
 - Publication sur la page Facebook de la CLi

En complément de ces actions, un article annonçant la Réunion Publique sera diffusé au sein des journaux l'Est Eclair, Libération Champagne et le Journal de la Haute-Marne le jeudi 1^{er} décembre 2022.

Le Président précise que la CLi fera appel à Canal 32, chaîne de télévision locale, qui déplacera son plateau TV au sein de la salle des fêtes de Soulaines et assurera la technicité de l'événement.

Le Président espère un grand nombre de participation à cette réunion publique et remercie chacun des intervenants présents, qui le seront à nouveau lors de la réunion publique 2022. Il invite Monsieur Christian COLLINET – Président de la commission communication, à présenter les actions de communication 2023.

Contraint de respecter d'autres engagements, le Président cède la présidence de la réunion à Monsieur Philippe DALLEMAGNE.

4. POINT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS EN COURS

4.1 COMMISSION COMMUNICATION

Monsieur Christian COLLINET rappelle que la Commission Communication s'est rassemblée le 7 octobre 2022, dont les membres proposent, pour l'année 2023, différentes actions de communication :

- Une présentation globale de la CLI, diffusée aux Mairies des territoires Aube et Haute-Marne (dont le périmètre reste à définir), pour parution dans les bulletins municipaux et/ou affichage.
Les membres de la Commission Communication suggèrent que cette information paraisse au sein du magazine Aube Nouvelle, et envisagent de renouveler cette action semestriellement.
- Une lettre d'information reprenant les actualités de la CLI, avec notamment l'état d'avancement des dossiers santé et environnement, sera distribuée semestriellement dans les départements de l'Aube, la Haute-Marne et la Marne (dont le périmètre reste à définir).

Il précise que les lettres d'information seront diffusées auprès des Mairies, qui elles-mêmes, en assureront la distribution dans chacune des boites aux lettres de leurs administrés. La première lettre d'information paraîtra entre le mois d'avril et le mois de mai 2023.

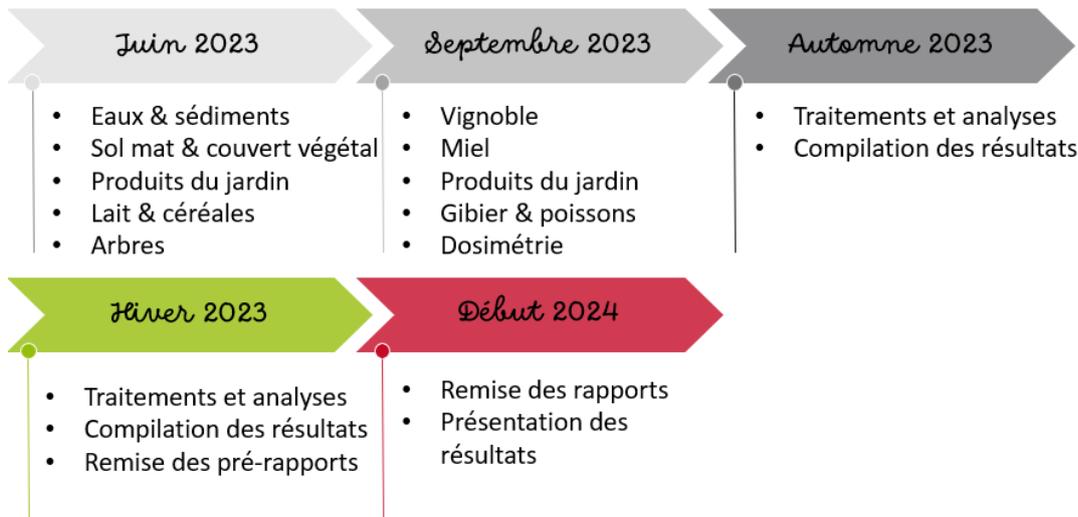
Monsieur DALLEMAGNE remercie le Président de la Commission Communication pour cette présentation et cède la parole à Gilles GERARD – Président de la Commission Environnement.

4.2 COMMISSION ENVIRONNEMENT

Monsieur Gilles GERARD précise les échéances clés se rapportant au projet d'étude des niveaux de radioactivité dans les environs du Centre de Stockage FMA-VC de l'Aube,

- **8 juillet 2022** : Après approbation du cahier des charges par l'Assemblée Générale, la CLI a lancé une consultation auprès de l'ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest) et la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la Radioactivité), stipulant un retour des offres avant le 6 septembre 2022.
- **5 septembre 2022** : Seule l'ACRO a remis une offre à la CLI lors d'une rencontre avec le Président de la Commission Environnement.
- **18 octobre 2022** : L'ACRO s'est rendue au siège social de la CLI pour la présentation de son mémoire technique de soumission devant la Commission Environnement.
- **A venir** : Une convention tripartite, précisant que les prélèvements seront réalisés en triple quantité après homogénéisation, sera mise en place, entre l'ANDRA, l'ACRO et la CLI.

Monsieur GERARD présente le calendrier prévisionnel et modifiable comme suit :



Il précise qu'il a été décidé d'ajouter, par rapport au cahier des charges, des prélèvements sur les baies ainsi que dans les parcelles d'un vignoble situé à Trannes.

Monsieur GERARD présente de coût de cette étude, à hauteur de 52 750,80 € TTC.

5.1 VISITE DU CENTRE DE MEUSE / HAUTE-MARNE – PROJET CIGEO

Monsieur DALLEMAGNE présente aux membres de l'Assemblée le projet de visite du Centre de l'ANDRA en Meuse / Haute-Marne, qui prépare et contribue au projet Cigéo (Centre industriel de stockage géologique), conçu pour stocker les déchets hautement radioactifs et à durée de vie longue produits par l'ensemble des installations nucléaires actuelles. Ce déplacement sera l'occasion pour les membres de la CLI de visiter sur une journée, le laboratoire souterrain situé à 445 et 490 mètres de profondeur permettant aux scientifiques de mener des études et essais nécessaires au projet Cigéo.

Monsieur DALLEMAGNE précise les deux dates retenues pour cette visite : le mardi 4 et le jeudi 13 avril 2023, offrant 12 places disponibles pour chacune d'elles. Il précise que la CLI se rapprochera prochainement de ses membres pour procéder aux inscriptions de ceux qui souhaiteraient y participer et invite les membres de l'Assemblée à poser leurs questions.

5.2 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur GUERITTE met en avant la méthode du recensement citoyen et invite chacun des membres de la CLI à prendre l'initiative de mener sa propre enquête épidémiologique sur le territoire du soulainois. Il pense que Soulaines est tout autant dangereux qu'un territoire accueillant une centrale nucléaire en activité. Selon lui, même si le directeur industriel des activités du Grand-Est ANDRA fait de son mieux pour assurer la sécurité de l'homme et de l'environnement, l'Installation Nucléaire de Base rejette aux normes. D'après lui, l'eau du soulainois est radioactive mais respecte également les normes fixées par l'ARS.

Monsieur DALLEMAGNE indique qu'il s'agit d'un constat qui n'engage que Michel GUERITTE. Il lui rappelle qu'il n'est pas le seul à se vouloir concerner par la santé, puisqu'une commission de suivi sanitaire a été constituée au sein de la CLI, et qui travaille à la construction d'un outil en ce sens. Il remercie les intervenants pour leurs explications et rappelle que, plus particulièrement sur ce sujet, la CLI avait été interpellée par Louise BERTHELOT – représentante des Citoyens du Coin, dont l'association a été invitée à rejoindre les travaux de la CLI. Monsieur DALLEMAGNE explique faire confiance aux professionnels de santé, contrairement à Michel GUERITTE qui condamne avant de juger.

Monsieur PEIRIN excuse l'absence de Madame BERTHELOT en raison de contraintes d'horaires. S'agissant des eaux prélevées au captage situé sur la commune de Ceffonds en 2018, il revient sur la perte des échantillons qui n'ont pas permis d'apporter des réponses claires sur cet incident.

Monsieur DALLEMAGNE précise avoir participé aux échanges et réunions consacrés à cette thématique, à la suite desquels divers éléments de réponses ont été apportés. Les résultats étaient conformes et ont permis d'écarter tout risque sanitaire vis-à-vis de l'eau consommée par la population.

Monsieur TORRES revient sur l'échantillon témoin qui n'a pas été prélevé et qui aurait permis de vérifier la mesure. Il précise cependant que la mesure a ensuite été effectuée à deux reprises et n'a pas permis de remettre en évidence le premier écart qui avait été pointé. Il s'agit d'une radioactivité naturelle normale, vérifiée à posteriori par des hydrogéologues experts, ayant indiqué que les activités du site de l'ANDA ne pouvaient pas influencer ce captage, dans la mesure où les rejets ne circulent pas dans sa direction. Il rappelle le lancement de la concertation nationale sur le système énergétique de demain et l'ouverture d'un débat public sur le programme de nouveaux réacteurs nucléaires et de première paire de réacteurs EPR2 à Penly, et invite les membres de l'Assemblée intéressés à y participer.

Monsieur GUITTON souligne être à l'écoute des avis scientifiques et s'y tenir d'un point de vue formel. Il précise soutenir la filière nucléaire qu'il estime être l'énergie la plus efficace et indique être satisfait de la transparence dont font preuve les organismes se rapportant au nucléaire, et des démarches mises en place par la CLI pour les populations.

Les participants n'ayant aucune question complémentaire et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h52.

Le 25/11/2022
Le Président de la CLI de Soulaines
Ph. PICHERY





cli de Soulaines

Commission Locale d'Information



ASSEMBLEE GENERALE

25 novembre 2022 – 9h00



COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES

Assemblée Générale du 25 novembre 2022 – 9h00



ORDRE DU JOUR

- INVESTIGATION D'UNE SUSPICION DE CAS D'HYPERPARATHYROIDIE PRIMAIRE Diapo 3
- MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SURVEILLANCE EPIDEMIOLOGIQUE AUTOUR DU CSA Diapo 4
- POINT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS EN COURS Diapo 5
- REUNION PUBLIQUE 2022 Diapo 11
- QUESTIONS DIVERSES Diapo 14



1. INVESTIGATION D'UNE SUSPICION DE CAS D'HYPERPARATHYROIDIE PRIMAIRE



Signal sanitaire relatif à une suspicion de cas groupés d'adénomes parathyroïdiens à Brienne-le-Château (Aube) et environs

Bilan des 1^{ères} investigations et prochaines étapes

Contexte du signal sanitaire (1/2)

Le signal sanitaire

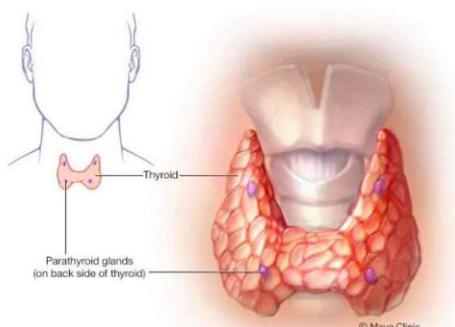
Décembre 2019 : Réception par le Point focal de l'ARS Grand Est, d'un signal sanitaire :

- émanant d'un professionnel de santé et d'un particulier
- relatif à un nombre anormalement élevé de cas d'hyperparathyroïdies primaires à Brienne-le-Château et alentours
- secteur situé dans la zone des 15 km faisant l'objet d'un suivi épidémiologique dans le cadre du signal sanitaire de 2006 relatif aux inquiétudes quant à un éventuel impact sanitaire du CSA



Contexte du signal sanitaire (2/2)

Qu'est-ce qu'une hyperparathyroïdie ?



- Parathyroïdes sont des glandes (généralement au nombre de 4) situées sur la thyroïde
- Sécrétion de la parathormone (PTH) ou hormone parathyroïdienne qui intervient dans la régulation du calcium dans le sang

- Hyperparathyroïdie : hyperactivité des glandes parathyroïdes ⇒ sécrétion anormale de PTH ⇒ niveau anormal de calcium dans le sang ⇒ pouvant conduire à des atteintes osseuses et rénales
 - Découverte souvent fortuite (pas de signe évocateur) à l'occasion d'un dosage du calcium ou de vitamine D
 - Etiologie :
 - Adénome parathyroïdien bénin isolé (85-90%)
 - Adénomes parathyroïdiens multiples (5-10%)
 - Carcinome parathyroïdien (<1%)
- } Tumeur bénigne
- } Tumeur maligne

- Janvier 2020 : Recueil par l'ARS Grand Est, en lien avec Santé publique France, auprès des médecins généralistes de la commune du nombre et des caractéristiques des cas d'hyperparathyroïdies vus en consultation
- Recensement très partiel des cas (peu de professionnels de santé ont répondu au recensement malgré les relances de l'ARS)
- Données recueillies parcellaires mais cohérentes avec l'épidémiologie de la pathologie décrite dans la littérature scientifique :
 - 70% de femmes (70-80% dans la littérature)
 - 100% > 40 ans (90% dans la littérature)
 - Age moyen 67 ans (67 ans dans la littérature)
 - 85% adénomes parathyroïdiens isolés (les autres en cours de diagnostic au moment du recueil)

- Facteurs de risque décrits dans la littérature :
 - Antécédents d'irradiation du cou pendant l'enfance (Cohen et al 1990)
 - Exposition à un incident nucléaire à l'âge adulte (Boehm et al 2011)
 - Thérapie au long cours à base de lithium (Szalat et al 2009)
- Si les données recueillies sont cohérentes avec ce qui est connu aujourd'hui de la pathologie, elles restent lacunaires quant :
 - au nombre total de cas
 - au domicile des cas
 - à la situation antérieure à 2015 date de diagnostic du 1^{er} cas signalé
- Epidémiologie globalement peu documentée pour la France (pathologie dont la fréquence a augmenté suite à l'augmentation de la fréquence des dosages permettant sa détection)

- Saisine de Santé publique France par l'ARS Grand Est pour améliorer la connaissance de l'épidémiologie des adénomes parathyroïdiens
- Méthode retenue :
 - Les adénomes parathyroïdiens (isolés ou multiples) ne sont traités que par parathyroïdectomies
 - Les parathyroïdectomies ne sont indiquées que dans le cas des adénomes parathyroïdiens (isolés ou multiples)
 - Repérage et dénombrement des personnes ayant bénéficié d'une parathyroïdectomie domiciliées en France, à partir du **Système national des données de santé (SNDS)**
 - Description des caractéristiques (sexe, âge, lieu de résidence)
 - Analyse spatiale ⇒ recherche d'éventuelles zones de sur-incidence

Poursuite des investigations (2/2)

- Avantage du SNDS :
 - Exhaustivité des actes chirurgicaux d'exérèse des parathyroïdes réalisés dans des établissements de santé français (publics et privés)
 - Possibilité de « remonter dans le temps » (environ 2010 pour une géolocalisation à la commune de résidence, moindre précision antérieurement)
 - Pas de surcharge de travail pour les professionnels de santé concernés
 - Pas de mise en œuvre d'un système de collecte spécifique
 - Accès permanent au SNDS par décret aux agences sanitaires nationales, dont Santé publique France



Merci de votre attention

AG Commission Locale d'Information de Soulaines-Dhuys – 25 novembre 2022



2. MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE EPIDEMIOLOGIQUE AUTOUR DU CSA



Observation de l'état de santé autour du site de stockage de l'Aube

Présentation de l'Observatoire de la santé des riverains du projet de centre de stockage de Bure

AG Commission Locale d'Information de Soullaines-Dhuys – 25 novembre 2022

Les centres de stockage de déchets radioactifs Des sites « anxigènes »...



- Seuls 7% des personnes interrogées accepteraient de vivre à proximité d'un centre de stockage de déchets nucléaires (contre 16% à proximité d'une centrale nucléaire)
- 63% perçoivent un risque de contamination des produits agricoles
- 60% de pollution de l'air
- 55% d'irradiation des populations

Par ailleurs,

- 39% des participants estiment vraisemblable une explosion souterraine de ces sites
- 39% estiment qu'il n'est pas possible aujourd'hui de stocker les déchets nucléaires de façon sûre (32% sont sans avis)
- 27% qu'autour des installations nucléaires, les habitants ne sont pas en aussi bonne santé qu'ailleurs (36% sont sans avis)

Demande initiale du Clis du laboratoire de Bure en 2017

- **Réalisation d'un état de référence sanitaire** → Avant toute décision concernant le projet de centre de stockage de déchets
- ... **et reconduction du dispositif**, si décision de réalisation du projet

- **Création d'un groupe de travail comprenant**
 - Clis de Bure : 8 personnes
 - Préfecture de la Meuse (Coordination de la Mission Cigéo) : 1 personne
 - Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) : 1 personne
 - Agence Régionale de Santé Grand Est : 1 personne
 - Santé publique France : 2 personnes
 - Observatoire régional de la santé Grand Est (à partir de 2018) : 2 personnes

Objectif : Rédaction d'une « note de cadrage » définissant les objectifs et les champs couverts par le dispositif d'observation, ainsi que l'organisation de sa mise en œuvre

Travail de concertation sur l'élaboration de l'état de référence sanitaire et le suivi de son évolution

- **Entre 2017 et 2021 :**
 - Neuf réunions du groupe de travail
 - Présentation des étapes d'élaboration à l'occasion de :
 - Assemblée générale (06/05/2019)
 - Conseil d'administration (30/09/2019)
- **En 2022 :** Mise en place de l'observatoire
 - Réunion 1x par mois de l'équipe projet (composée des membres du groupe de travail)
 - Réunion du comité de pilotage : 04/05/2022
 - Réunion du conseil scientifique : 07/10/2021 et 17/03/2022
 - Lancement officiel d'Osarib : 30/09/2022 en présence de la préfecture de la Meuse, de l'ARS Grand Est, du Clis de Bure, de l'ORS Grand Est et de Santé publique France

OSaRiB

Observatoire de la Santé des Riverains du projet de centre de stockage de Bure

Présentation du dispositif de surveillance de l'état de santé

Professeure Geneviève Chêne
Directrice générale de Santé publique France

Réunion publique – Bar-le-Duc – 30 septembre 2022

Les objectifs

Décrire et détecter de manière précoce

⇒ **Mettre en œuvre une observation de l'état de santé des riverains et de ses évolutions**

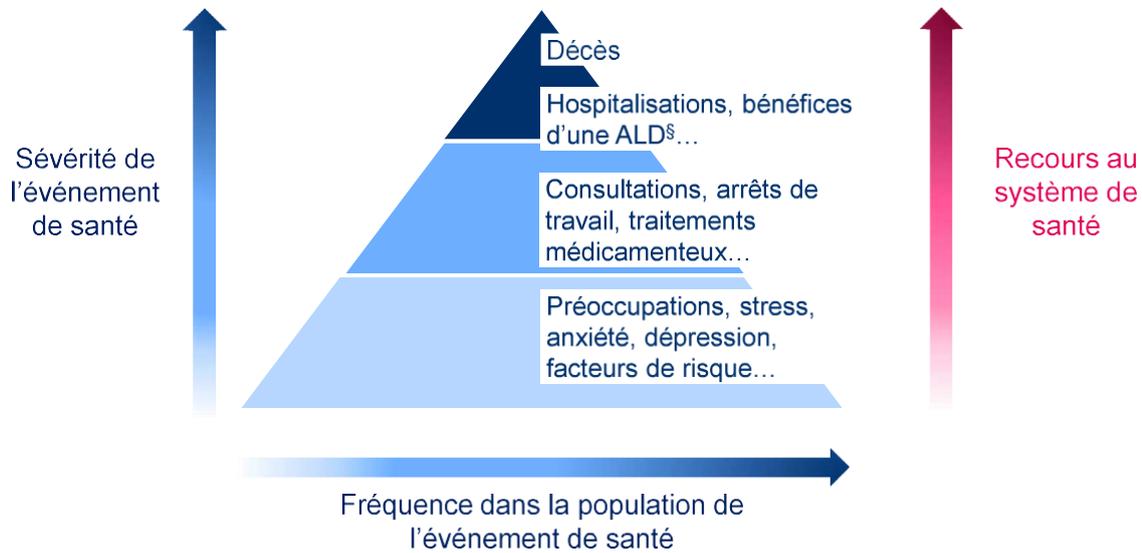
- Santé dans sa globalité (définition de l'Organisation mondiale de la santé)
- Permettant une détection précoce de toute évolution défavorable (ou favorable)
- Sur une zone « large »

⇒ **Avec des prérequis forts quant à la surveillance :**

- Ouverte à la participation des parties prenantes (Clis)
- Optimisée et adaptée à la durée de vie du projet
- Opérationnelle en amont du démarrage de l'activité du centre de stockage ⇒ état de référence sanitaire
- Evolutive (en termes d'événements de santé à suivre ou de retour aux données historiques)
- En cohérence avec les surveillances épidémiologiques de routine

Surveiller la santé dans sa globalité (1/3)

Quels événements de santé ?



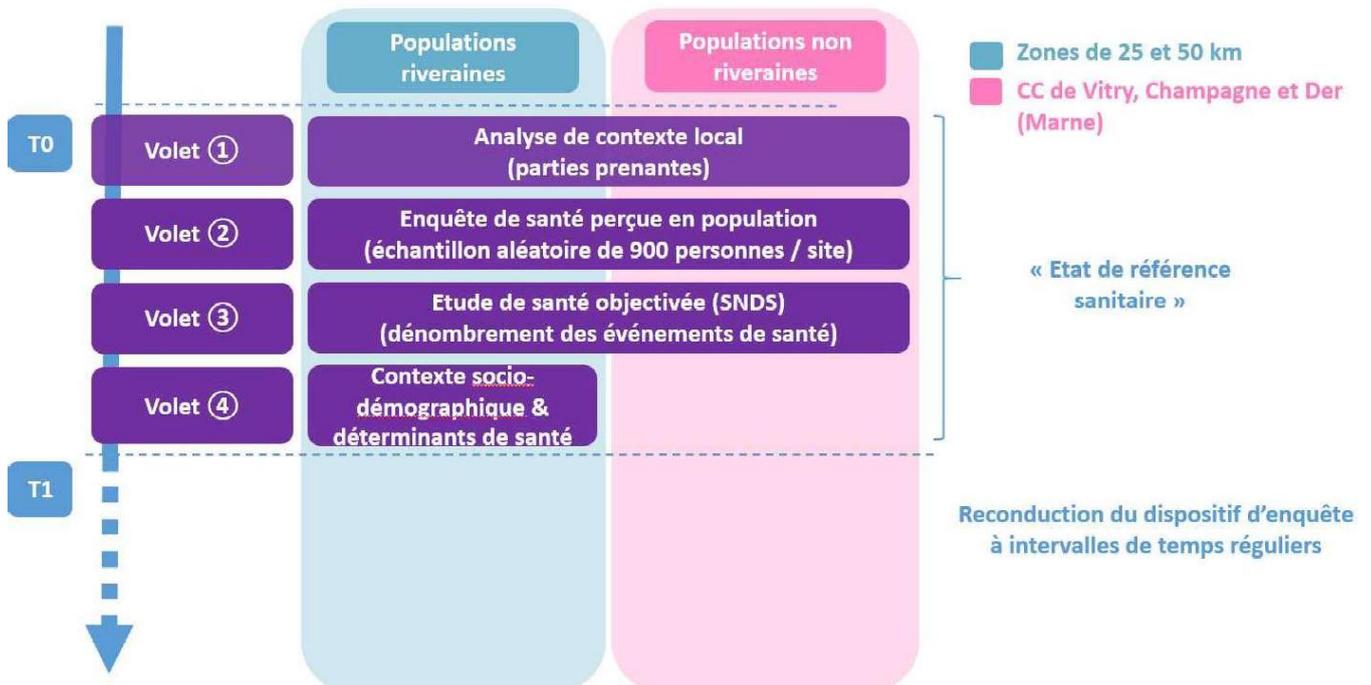
Réunion publique – Bar-le-Duc – 30 septembre 2022

§ Affections de longue durée

7

Surveiller la santé dans sa globalité (2/3)

Plusieurs approches mises en œuvre

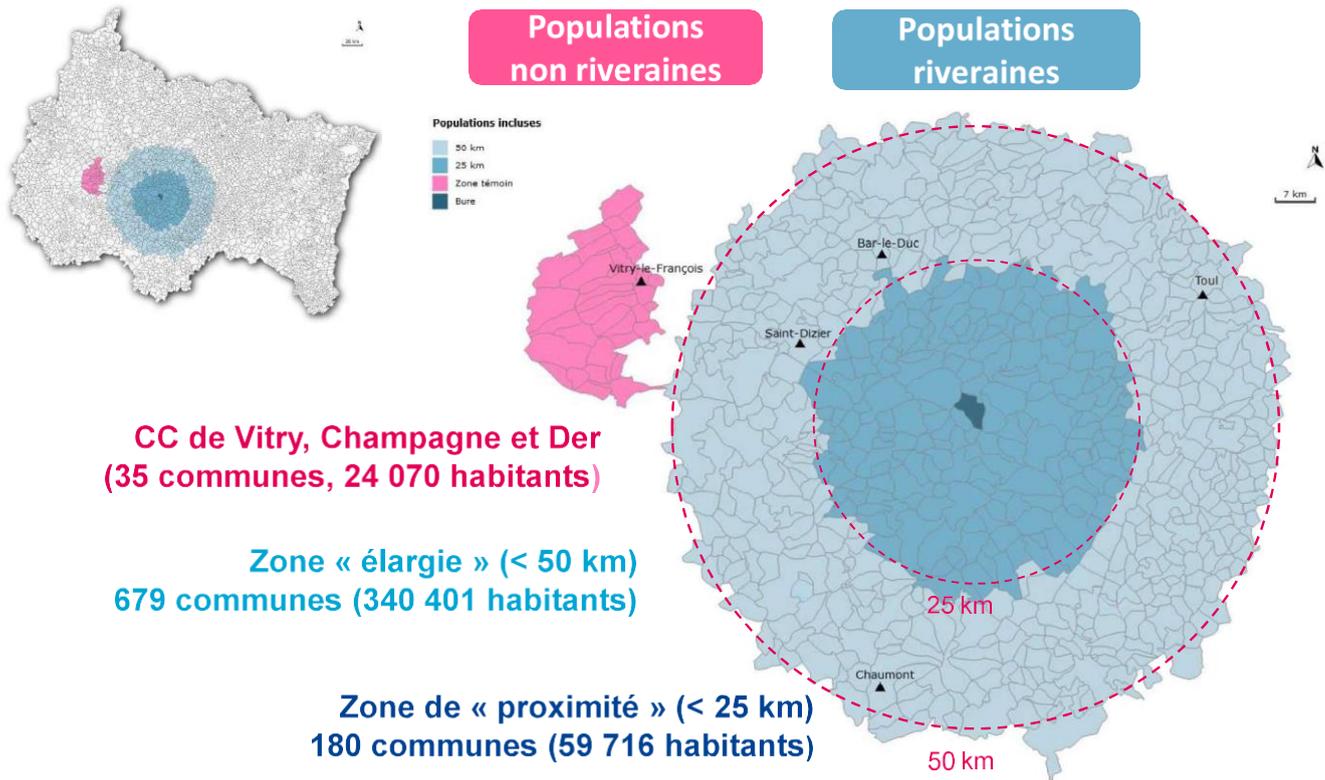


Réunion publique – Bar-le-Duc – 30 septembre 2022

8

Surveiller la santé dans sa globalité (3/3)

Surveiller sur une zone « large »



Réunion publique – Bar-le-Duc – 30 septembre 2022

9

Architecture de l'observatoire (1/6)

Comprendre les préoccupations



« Vivre sur son territoire »

ORS Grand Est et Santé publique France

⇒ Pourquoi ?

- Comprendre le vécu des parties prenantes
- S'intéresser aux pratiques et aux perceptions des différents acteurs concernés en matière d'environnement et de santé
- Recenser les attentes exprimées et les préoccupations afin de faire des propositions d'amélioration de la qualité de vie

⇒ Après de qui ?

- Riverains
- Professionnels de santé
- Associations
- Partenaires institutionnels
- Élus
- Gestionnaire du site (hors site non riverain)

⇒ Comment ?

- Entretiens individuels
- Entretiens collectifs

⇒ Calendrier prévisionnel

- Recueil : en cours (►► fin 2022)
- Résultats : 1^{er} semestre 2023 (zone riveraine)

Réunion publique – Bar-le-Duc – 30 septembre 2022

10



Volet 2

Enquête de santé perçue en population

Santé publique France

⇒ Pourquoi ?

- Décrire la santé perçue, la qualité de vie, le niveau de stress, d'anxiété, de confiance, l'environnement de vie, les événements de santé sans recours au système de santé

⇒ Auprès de qui ?

- Echantillons tirés au sort de ménages habitant dans la zone riveraine (25 km) et la zone non riveraine
- 900 personnes adultes pour les populations riveraines, 900 pour la population non riveraine

⇒ Comment ?

- Questionnaire standardisé avec des outils validés et standardisés au niveau international
- Administration par téléphone ou en ligne

⇒ Calendrier prévisionnel

- Recueil : fin 2023 ►► 1^{er} semestre 2024
- Résultats : 2^{ème} semestre 2024

Réunion publique – Bar-le-Duc – 30 septembre 2022

Architecture de l'observatoire (3/6)

Décrire le recours au système de santé



Volet 3

Etude de santé objectivée (SNDS)

Santé publique France

⇒ Pourquoi ?

- Dénombrer les événements de santé donnant lieu à un recours au système de santé sur une période de temps
- Comparer la fréquence de ces événements de santé dans la population riveraine à celui d'une population « de référence » « avant » / « après » et « ici » / « ailleurs »

⇒ Auprès de qui ?

- Personnes adultes domiciliées dans les zones riveraines (25 km et 50 km) et non riveraines

⇒ Comment ?

- Repérage et dénombrement des événements de santé d'intérêt dans le Système National des Données de Santé (SNDS)

⇒ Calendrier prévisionnel

- Recueil : ►► 2023
- Résultats finaux : 2^{ème} semestre 2024

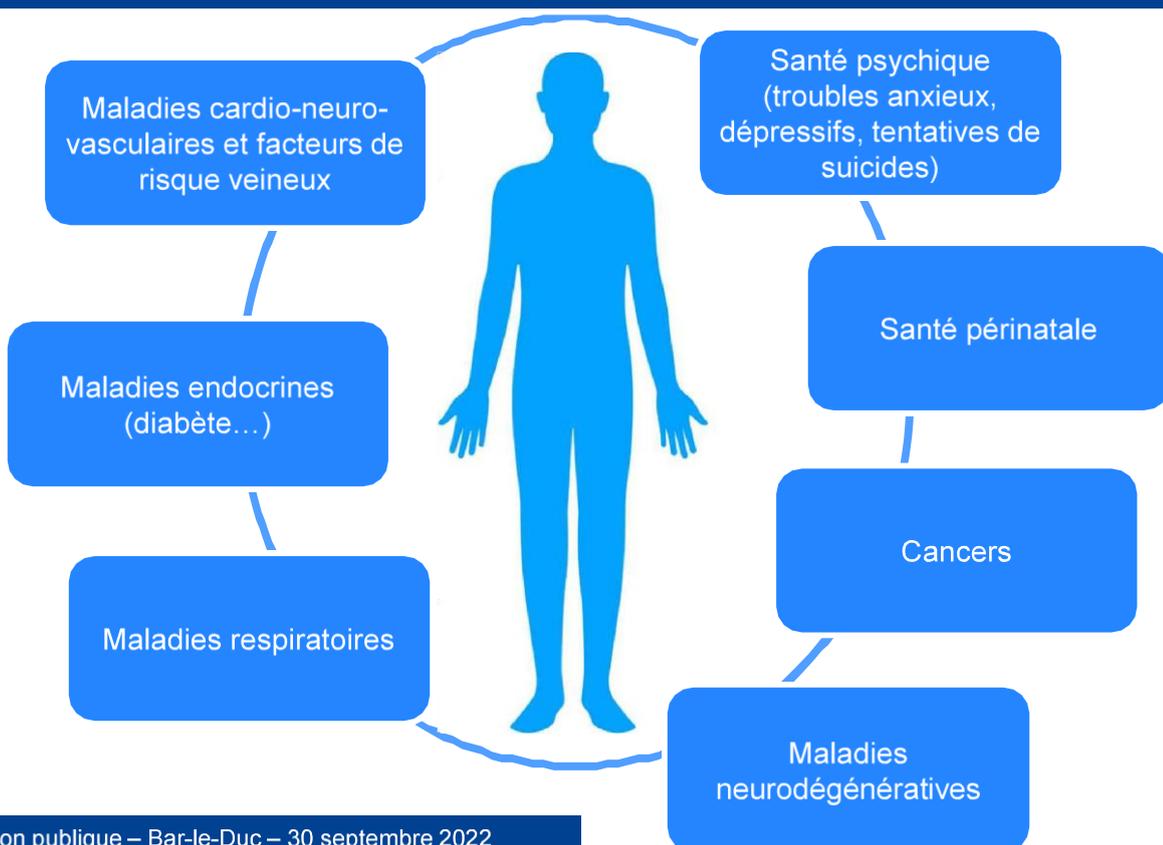
Réunion publique – Bar-le-Duc – 30 septembre 2022

Le système national des données de santé



Architecture de l'observatoire (5/6)

Les pathologies suivies





Contexte socio-démographique et autres déterminants de santé

ORS Grand Est

⇒ Pourquoi ?

- S'inscrit en complémentarité du système d'observation
- Colliger et articuler des informations relatives aux déterminants de la santé, en s'intéressant entre autres aux dynamiques du territoire, au contexte social, et au cadre de vie de la population riveraine

⇒ Auprès de qui ?

- Deux zones riveraines (25 et 50 km de rayon depuis le projet de centre d'enfouissement)

⇒ Comment ?

- Données issues de la statistique publique

⇒ Calendrier prévisionnel

- Recueil : 1^{er} semestre 2023
- Résultats : 1^{er} semestre 2023

Réunion publique – Bar-le-Duc – 30 septembre 2022

15

Décrire et détecter Mesurer les évolutions dans le temps / témoin



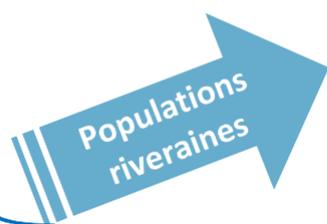
« Vivre sur son territoire »



« Enquête de santé perçue »



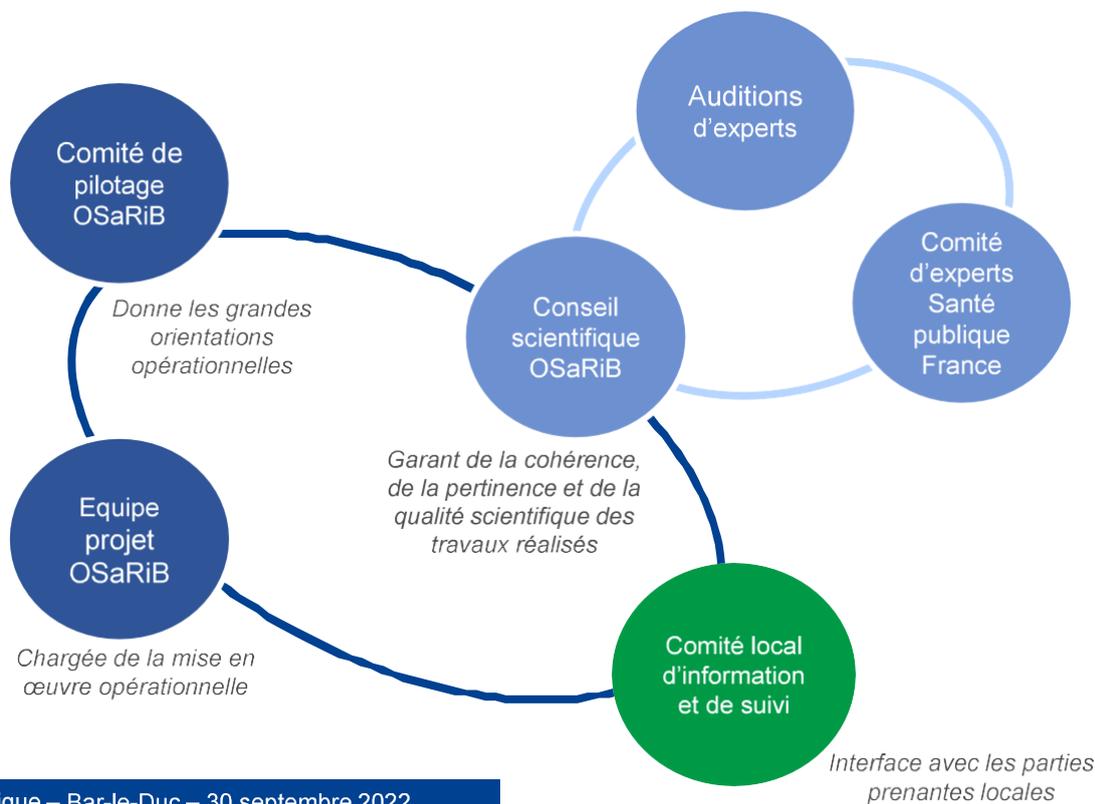
« Etude de santé objectivée »



Comparaison de l'évolution, dans le temps, de la fréquence des événements de santé suivis

Réunion publique – Bar-le-Duc – 30 septembre 2022

16



Réunion publique – Bar-le-Duc – 30 septembre 2022

17

OSaRiB Conclusions

⇒ **Un dispositif d'observation épidémiologique innovant**

- Partenarial concrétisant la mobilisation de plusieurs acteurs pour répondre aux préoccupations
- Évolutif (préoccupations émergentes, événements de santé, accessibilité à l'historique des données...)
- Optimisé car mobilisant pour partie le SNDS, recueilli de manière indépendante et déjà utilisé pour de nombreuses études épidémiologiques, notamment à l'échelon géographique fin
- Permettant, au-delà des préoccupations engendrées par la proximité du projet, d'alimenter la définition, le pilotage et l'évaluation d'interventions locales de santé publique

Réunion publique – Bar-le-Duc – 30 septembre 2022

18

Organiser la prise de décision

Pas de solution clés en main

- Réfléchir au degré d'implication de chacun·e
- Prendre en compte les contraintes (temps, argent, etc.)
- S'appuyer sur des ressources (modalités d'animation et outils, aide extérieure, etc.)

Possibilités

- Déléguer la réflexion à un/des groupe/s restreint/s de personnes, en veillant à la diversité des points de vue
- Définir la répartition des thèmes de réflexion (tous les groupes réfléchissent en parallèle ou bien chacun se penche sur un thème avant la mise en commun)



Se mettre d'accord sur

- Qui participe ?
- Sur quoi porte la participation ? (*Ex : à quelle(s) question(s) doit répondre le dispositif ? ; Etablir un cahier des charges ? Participer à l'élaboration de la méthode ? Etc.*)
- Quel circuit de décision ? (*Ex : qui valide les propositions ?*)

Poser un cadre

Merci de votre attention



3. POINT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS EN COURS



COMMISSION COMMUNICATION

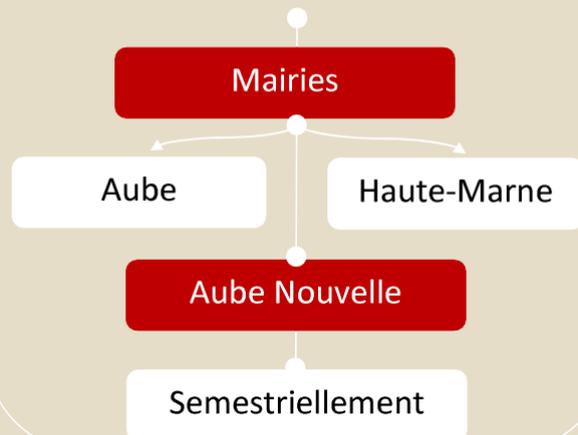


COMMUNICATION 2023



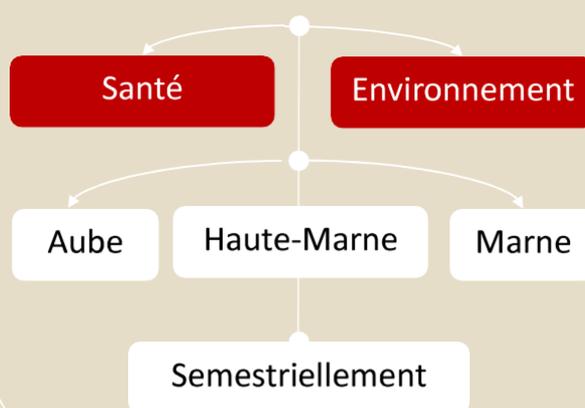
Présentation de la Cli

présentation – composition – missions
& actions



Lettre d'information

actualités



COMMISSION ENVIRONNEMENT



ETUDE DES NIVEAUX DE RADIOACTIVITE DANS LES ENVIRONS DU CENTRE DE STOCKAGE FMA-VC DE L'AUBE

8 juillet

- Consultation de la CLi auprès de l'ACRO & la CRIIRAD
- Retour des offres avant le 6 septembre 2022

5 septembre

- Remise de l'offre de l'ACRO
- Rencontre avec le Président de la Commission Environnement

18 octobre

- Présentation du mémoire technique de soumission par l'ACRO devant la Commission Environnement

A venir

- Elaboration de la convention tripartite CLi, ANDRA, ACRO



CALENDRIER PREVISIONNEL 2023

Jun 2023

- Eaux & sédiments
- Sol mat & couvert végétal
- Produits du jardin
- Lait & céréales
- Arbres

Septembre 2023

- Vignoble
- Miel
- Produits du jardin
- Gibier & poissons
- Dosimétrie

Automne 2023

- Traitements et analyses
- Compilation des résultats

Hiver 2023

- Traitements et analyses
- Compilation des résultats
- Remise des pré-rapports

Début 2024

- Remise des rapports
- Présentation des résultats



Analyses complémentaires

Prélèvements sur les baies

Prélèvements dans les parcelles
d'un vignoble situé à Trannes

Coûts TTC

52 750,80 €



4. REUNION PUBLIQUE 2022



ORGANISATION

Lun
12 Décembre à 18h00

En présentiel Salle des fêtes de Soulaïnes-Dhuys

En streaming En direct sur la page YouTube de la CLI
Accès depuis le site internet de la CLI

En replay Accès depuis le site internet et la page YouTube de la CLI

Investigation d'une suspicion d'agrégat spatio-temporel de cas d'hyperparathyroïdie primaire

Participation à la réflexion sur la mise en place d'un système de surveillance épidémiologique autour du CSA



COMMUNICATION

Dim
25 Septembre
• Information diffusée lors de la JPO ANDRA

Lun
28 Novembre
• Publication sur le site internet et la page Facebook
• Affichage dans les Mairies (périmètre à définir)
• Information relayée par Canal 32
• Information relayée par l'ANCCLI

Lun
12 Décembre
• Publication sur la page Facebook de la CLI

cli de Soulaïnes
Commission Locale d'Information

REUNION PUBLIQUE

Lundi 12 décembre 2022 à 18h00

Investigation de cas d'hyperparathyroïdie primaire

Mise en place d'un système de surveillance épidémiologique autour du CSA

En présentiel
Salle des fêtes de Soulaïnes Dhuys

En streaming

En replay

Plus d'informations sur
<https://cli-soulaïnes.fr>
<https://www.facebook.com/CLISoulaïnes/>

Presse

- L'Est Eclair
- Libération Champagne
- JHM



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES



VISITE DU CENTRE DE MEUSE / HAUTE-MARNE - CIGEO

Avril 2023



12 places



12 places

de 9h00 à 17h00





cli de Soulaines

Commission Locale d'Information



Merci de votre attention

ANCCLI

*Séminaire des
Présidents de CLi*

**7 Décembre
2022**

REUNION PUBLIQUE

**12 Décembre
2022**

REUNION PUBLIQUE 2022

En replay



cli de Soulaines
Commission Locale d'Information

REUNION PUBLIQUE

Réunion Publique 2022

CLI SOULAINES
4 abonnés

S'abonner

0 | Partager | Enregistrer

Visionnez le replay depuis le lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=D1yrhlqU86A>

RAPPORT FINANCIER

2022

RAPPORT FINANCIER 2022

RECETTES	76 098,03 €
Subvention CD10	50 000,00 €
Subvention ASN	25 000,00 €
Produits financiers	1 098,03 €

RESULTAT ANNEE 2022	
Excédent	6 805,43 €

SOLDE EN CAISSE AU 31/12/2022	
Compte courant	121 210,46 €
Livret	97 618,95
TOTAL	218 829,41 €

DEPENSES	69 292,60 €
Ressources humaines	30 000,00 €
Etudes	20 250,00 €
Réunion publique	7 798,80 €
Voyage d'étude	4 092,90 €
Déplacements	2 941,11 €
Honoraires	1 440,00 €
Réceptions	1 254,99 €
Adhésion ANCCLI	1 000,00 €
Maintenance site internet	250,80 €
Communication	204,00 €
Services bancaires	60,00 €
Fournitures administratives	- €
Frais postaux	- €

ASS CLI DE SOULAINES

Domaine Saint Victor
10200 SOULAINES DHUYS
SIRET : 52833837900019

COMPTES ANNUELS

Exercice 2022-2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

SAS CABINET ARNAUD COLSON
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

PA du Pré Moinot
52100 SAINT-DIZIER

Tél : 03 25 06 53 90
Fax : 03 25 06 53 98

Sommaire

<i>Attestation d'Expert Comptable</i>	<i>1</i>
<i>1. COMPTES ANNUELS</i>	
BILAN	2
Bilan	3
Détail du bilan	5
COMPTE DE RESULTAT	7
Compte de résultat	8
Détail du compte de résultat	9

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de la société ASS CLI DE SOULAINES
Pour l'exercice du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Et conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables. A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	218 844
Résultat net comptable (Bénéfice)	6 805

Fait à SAINT-
DIZIERLe
01/01/1900

Sign
ature

Signature

BILAN

Bilan actif

CLIDESOULAINES

Etats de synthèse au 31/12/2022

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	15		15	15
ACTIF IMMOBILISE	15		15	15
Stocks				
Créances				
Divers				
Disponibilités	218 829		218 829	209 418
ACTIF CIRCULANT	218 829		218 829	209 418
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	218 844		218 844	209 433

Bilan passif

CLIDESOULAINES

Etats de synthèse au 31/12/2022

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Report à nouveau	145 388	117 860
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 805	27 528
FONDS PROPRES	152 193	145 388
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions	58 953	58 953
FONDS DEDIES	58 953	58 953
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits fournisseurs et comptes rattachés	7 698	5 092
DETTES	7 698	5 092
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	218 844	209 433

Détail du bilan actif

CLIDESOULAINES

Etats de synthèse au 31/12/2022

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
- 271000 TITRES IMMOBILISES (DROIT PROPRIET)	15		15	15
TIAP & autres titres immobilisés	15		15	15
ACTIF IMMOBILISE	15		15	15
Stocks				
Créances				
Divers				
- 512000 BANQUE	121 210		121 210	112 897
- 512001 LIVRET BLEU ASSOCIATION	97 619		97 619	96 521
Disponibilités	218 829		218 829	209 418
ACTIF CIRCULANT	218 829		218 829	209 418
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	218 844		218 844	209 433

Détail du bilan passif

CLIDESOULAINES

Etats de synthèse au 31/12/2022

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
- 110000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR)	145 388	117 860
Report à nouveau	145 388	117 860
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 805	27 528
FONDS PROPRES	152 193	145 388
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
- 194004 FOND DEDIES S/SUB FCT	58 953	58 953
Fonds dédiés sur subventions	58 953	58 953
FONDS DEDIES	58 953	58 953
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
- 401100 FOURNISSEURS	6 258	3 772
- 408100 FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	1 440	1 320
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 698	5 092
DETTES	7 698	5 092
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	218 844	209 433

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT

CLIDESOULAINES

Etats de synthèse au 31/12/2022

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS						
Subventions d'exploitation	75 000		65 000		10 000	15,38
Total	<u>75 000</u>		<u>65 000</u>		<u>10 000</u>	<u>15,38</u>
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	69 293		37 880		31 412	82,92
Total	<u>69 293</u>		<u>37 880</u>		<u>31 412</u>	<u>82,92</u>
MARGE SUR M/SES & MAT	5 707		27 120		-21 412	-78,95
CHARGES						
Total						
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 707		27 120		-21 412	-78,95
Produits financiers	1 098		408		690	168,91
Résultat financier	<u>1 098</u>		<u>408</u>		<u>690</u>	<u>168,91</u>
RESULTAT COURANT	6 805		27 528		-20 723	-75,28
Résultat exceptionnel						
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 805		27 528		-20 723	-75,28

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

CLIDESOULAINES

Etats de synthèse au 31/12/2022

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS						
- 740300 SUBVENTIONS ASN	25 000		15 000		10 000	66,67
- 740400 SUBVENTIONS C.C. SOULAINES	50 000		50 000			
Subventions d'exploitation	75 000		65 000		10 000	15,38
Total	<u>75 000</u>		<u>65 000</u>		<u>10 000</u>	<u>15,38</u>
CONSOMMATION M/SES & MAT						
- 606400 ACHATS FOURNITURES ADMINI			19		-19	-100,00
- 611000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	50 250		30 000		20 250	67,50
- 615600 MAINTENANCE	251		119		132	111,11
- 622600 HONORAIRES	1 440		1 416		24	1,69
- 623300 RELATIONS PUBLIQUES	8 003		3 948		4 055	102,71
- 624100 TRANSPORTS SUR ACHATS			-47		47	100,00
- 625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	8 289		1 313		6 976	531,35
- 627000 SERVICES BANCAIRES	60		113		-53	-46,90
- 628100 COTISATIONS	1 000		1 000			
Autres achats & charges externes	69 293		37 880		31 412	82,92
Total	<u>69 293</u>		<u>37 880</u>		<u>31 412</u>	<u>82,92</u>
MARGE SUR M/SES & MAT	5 707		27 120		-21 412	-78,95
CHARGES						
Total						
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 707		27 120		-21 412	-78,95
- 768000 AUTRES PRODUITS FINANCIER	1 098		408		690	168,91
Produits financiers	1 098		408		690	168,91
Résultat financier	<u>1 098</u>		<u>408</u>		<u>690</u>	<u>168,91</u>
RESULTAT COURANT	6 805		27 528		-20 723	-75,28
Résultat exceptionnel						
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 805		27 528		-20 723	-75,28

RAPPORT MORAL

2022

CLI DE SOULAINES - RAPPORT MORAL 2022

Tout au long de l'année 2021, la CLi de Soulaines s'est appuyée sur ses groupes de travail (Environnement, Suivi sanitaire et Communication) pour construire sa feuille de route pour les années à venir. L'année 2022 a été consacrée à la mise en place des premières actions concourant aux objectifs fixés, mais a également permis d'aller encore un peu plus loin dans l'organisation d'un des temps forts que constitue la réunion publique annuelle. Tout cela est possible car la CLi dispose des ressources financières pour mener à bien ses missions et ses projets.

1 – La CLi bascule en mode projet pour engager les premières actions de sa feuille de route

La riche diversité des membres composant notre CLi tout comme la diversité de ses interlocuteurs et/ou partenaires concourant à la bonne conduite des actions que nous portons, suppose de créer un cadre qui puissent permettre à chaque acteur de pouvoir travailler conjointement vers des objectifs communs. Ce cadre, c'est le mode projet et comme le dit l'adage « Tout seul on va plus vite mais ensemble on va plus loin » car mettre en place des actions ambitieuses nécessitent souvent plus de temps. Mais ce temps est nécessaire parce qu'il constitue l'un des principaux vecteurs de réussite du projet.

- Sur l'environnement, l'année 2022 a été consacrée à la rédaction du cahier des charges, à la consultation, ainsi qu'au choix du prestataire retenu pour opérer les prélèvements sur l'année 2023 avec une restitution des résultats sur l'exercice suivant. Le début de l'année 2022 devra permettre la mise en place d'une convention tripartite CLi/ACRO/ANDRA (mode opératoire du projet) et de prendre attache des particuliers et divers exploitants des matrices qui feront l'objet de prélèvements et d'analyses.
- Sur le suivi sanitaire des populations, un travail de concertation des partenaires institutionnels ARS (Agence Régionale de Santé) et ORS (Observatoire Régional de la Santé) a été conduit pour poser les premiers éléments structurants de notre réflexion. Pour nous éclairer, il a été présenté le dispositif OSaRiB se rapportant au projet de centre de stockage de Bure. Une synthèse de ces réflexions a été proposée aux membres du groupe de travail ainsi qu'aux membres de la CLi, réunis en assemblée générale de fin d'année. A cette occasion, Santé Publique France, a fait le point sur les premières investigations engagées et les prochaines étapes à propos d'une suspicion de cas d'adénomes parathyroïdiens à Brienne-le-Château.

2 – La réunion publique annuelle : entre obligation et innovation

La réunion publique 2021 s'est tenue dans un format jusqu'alors inédit puisque tenant compte du *contexte* sanitaire particulier du moment, avec un nouveau pic du SARS-CoV-2 selon la publication du 17 décembre 2021 sur le site de Santé Publique France. Il avait été alors fait le choix de tenir la réunion sur le plateau de la chaîne de TV locale Canal 32 et de sa diffusion en streaming avec possibilité de la consulter en replay sur la chaîne Youtube de la CLi. Si cette solution technique avait permis que la réunion publique puisse être tenue, néanmoins elle restait imparfaite sur la forme car ne satisfaisant à la nécessité d'une réunion physique.

C'est pourquoi la réunion publique 2022 s'est tenue à la salle des fêtes de Soulaines-Dhuys en présentiel et que des moyens techniques spécifiques ont été engagés pour assurer une diffusion en direct sur internet et sa consultation en replay sur la chaîne YouTube de la CLi. Le thème retenu a été

le travail en cours sur la santé des populations pour partager l'état d'avancement de notre réflexion et le cas échéant, recueillir avis et remarques. 32 personnes étaient présentes dans la salle, 26 ont pu suivre la diffusion en direct sur internet avec la possibilité de poser des questions par l'intermédiaire d'une interface web dédiée et 103 personnes ont consulté le replay.

Ce projet a été porté par le groupe de travail « Communication » qui a également proposé :

- Un voyage d'étude dans les centres de production d'énergie nucléaire de Chinon et de Saint-Laurent-des-Eaux. Ces deux sites qui ont la particularité d'être en déconstruction de réacteurs de technologie « UNGG » et d'accueillir des réacteurs de type « REP » en activité.
- Une formation sur les bases de la radioactivité aux membres de la CLi.
- La participation de la CLi à la journée portes ouvertes de l'Andra en septembre, avec la tenue et l'animation d'un stand pour accueillir le public.

3 – La CLi dispose des ressources financières pour mener à bien ses missions et ses projets

Dans la continuité des années précédentes, le rapport financier 2022 confirme que la situation financière de la CLi fait état d'une trésorerie solide qui lui permet d'être ambitieuse dans les démarches et projets qu'elle souhaite conduire. Pour rappel, cette trésorerie est constituée des excédents constatés chaque année et qu'à échéance régulière (en fonction des projets et de leur fréquence) des fonds sont prélevés pour honorer les frais d'études dont certains représentent plusieurs dizaines de milliers d'euros pour les analyses dans l'environnement. Cette réserve sera mobilisée pour financer les travaux se rapportant à la santé des populations et dans le cas où les actifs de la CLi ne seraient suffisants, le Département pourra être sollicité.

Il est d'usage de rappeler la contribution que l'Autorité de Sûreté Nucléaire apporte pour nous accompagner dans notre fonctionnement et nos projets, et cette année nous l'en remercions. La CLi de Soulaïnes, comme les autres CLi et l'ANCCLi, regrette que ne soit toujours pas prise en compte et débloquée, la fraction de la taxe sur les Installations Nucléaires de Base promise depuis longtemps aux CLi sous statut associatif. Comme chaque année, ce point fait l'objet d'un vif débat lors de l'assemblée générale de l'ANCCLi.